

1897

ETUDE DE L'INCIDENCE DE LA SUBVENTION  
AUX CONSOMMATEURS

Centre de Recherche en Economie  
Appliquée pour le Développement  
COCOSMENA  
DATE D'IMPRIMERIE 13/11/1991  
N° D'ORDRE 6191

Première Partie:

EVOLUTION DU SYSTEME DE SUBVENTION  
EN ALGERIE DEPUIS 1980

MAI 1990

INTRODUCTION GENERALE.

Le système des subventions en direction des populations à bas revenus, mis en oeuvre jusque-là, n'a pas été globalement très efficace et a favorisé indifféremment toutes les catégories de ménages.

Dans le but d'assurer une plus grande efficacité des programmes sociaux visant à protéger les catégories de population les plus vulnérables des effets actuels du processus de réformes économiques en cours, on veut mesurer l'impact économique et social réel du système actuel des subventions sur ces différents catégories sociales en cas de réduction ou de suppression de subventions. Il s'agit en fait d'étudier diverses simulations de transformation de ce système et envisager des mesures propres à sauvegarder le pouvoir d'achat et le niveau de vie des catégories sociales les plus démunies.

A cet effet, l'étude à mener comprend quatre (4) parties :

La première est consacrée à la description du système des subventions existant en Algérie pour la période allant de 1980 à 1989. Cette étude concerne toutes les subventions consenties par l'Etat, tant explicites qu'implicites, et l'ensemble des biens et services subventionnés.

Les résultats de ce travail combinés avec ceux de l'enquête nationale de 1988 sur la consommation des ménages algériens vont permettre le calcul ou l'estimation des taux de subventions unitaires, objet de la seconde partie.

La troisième partie met en évidence les effets de la politique des subventions sur la distribution des revenus.

Dans la dernière partie on mesure l'impact de certaines politiques sur les dépenses publiques et sur la distribution des revenus. En outre, il y est fait quelques recommandations de nature à minimiser les retombées négatives de ces politiques.

Nous présentons ici la première partie : Evolution du système de subventions de 1980 à 1989.

1° PARTIE

" EVOLUTION DU SYSTEME DE SUBVENTION EN ALGERIE DEPUIS 1980 "

P L A N    D E    L A    1° P A R T I E

	PAGES
- Liste des Abréviations utilisées .....	5
- Liste des Tableaux .....	6
- <u>INTRODUCTION:</u> Evolution globale du système de subvention.....	10
- I. LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES ET AUX PRODUITS DU SECTEUR AGRICOLE .....	16
I.1: Evolution de la structure des dépenses effectuées dans le cadre du soutien des prix et du fonds de compensa- tion .....	19
I.1.1. Dépenses effectuées dans le cadre du soutien des prix .....	19
I.1.2. Dépenses effectuées par le Fonds de Compensation.....	19
I.2: Analyse et évolution des dépenses par produits .....	21
I.2.1. Evolution des dépenses des produits destinés à la consommation .....	22
I.2.1.1. Céréales .....	23
I.2.1.2. Huiles raffinées .....	24
I.2.1.3. Laites et dérivés .....	25
I.2.1.4. Le Sucre.....	25

	Pages
I.2.2. Evolution des dépenses des produits destinés au secteur agricole .....	26
I.2.2.1. La subvention relative au matériel agricole .....	27
I.2.2.2. La subvention relative aux engrais et aliments de détail .....	28
I.2.3. Les produits et services divers .....	28
II. LES PRODUITS MANUFACTURÉS .....	30
III. SUBVENTION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX .....	34
III.1. Subvention de l'eau potable .....	34
III.2. Subvention de l'électricité et du gaz .....	36
IV. SUBVENTION RELATIVE AU TRANSPORT URBAIN .....	39
V. IA SUBVENTION AU LOGEMENT .....	43
V.1. L'habitat urbain .....	43
V.1.1. Les subventions aux locataires .....	43

	Pages
V.1.1.1. les loyers .....	44
V.1.1.2. les estimations de la subvention.....	45
V.1.2. Les subventions aux épargnants .....	46
V.2. L'habitat rural.....	49
V.2.1. Le financement à concours définitif .....	49
V.2.2. Le financement à concours temporaire.....	51
- VI. SUBVENTION RELATIVE A L'EDUCATION .....	53
VI.1. L'enseignement fondamental et secondaire .....	53
VI.2. L'enseignement supérieur .....	54
VI.3. La formation professionnelle .....	56
- VII. SUBVENTION DE LA SANTE .....	57
VII.1. L'organisation du système national de la santé .....	57
VII.2. La dépense de santé .....	59
- VIII. CONCLUSION .....	62

LISTE DES ABBREVIATIONS UTILISEES

A G E P : Agence Nationale de l'Eau Potable et Industrielle et  
d'Assainissement

C H U : Centre Hospitalo - Universitaire

C N E P : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

C O S U : Centre des Oeuvres Universitaires

C S D C A : Caisse de Solidarité des Départements et Communes  
d'Algérie

D N S : Dépense Nationale de la Santé

E C O T R U B : Entreprise Communale de Transport Urbain de Blida

E M A P A L : Entreprise Nationale des Produits Alimentaires

E P L F : Entreprise de Promotion du Logement Familial

E R I A D : Entreprise Régionale des Industries Alimentaires et  
Dérivés

E T U S A : Entreprise de Transport Urbain et Suburbain d'Alger

O M A C O : Office National de Commercialisation

O P G I : Office de la Programmation et Gestion Immobilière

O P H I M : Office de Programmation de l'Habitat et du Logement

O P U : Office des Publications Universitaires

R C T C : Régie Communale de Transport de Constantine

R C T U O : Régie Communale de Transport Urbain d'Oran

R M A C A : Régie Municipale des Autobus de la Commune d'Annaba

S O G E D I A : Société de Gestion et de Développement des Industries  
Alimentaires

S O N A D E : Société Nationale des Eaux

S O N E L G A Z : Société Nationale d'Electricité et Gaz

LISTE DES TABLEAUX

-----

	Pages
Tableau I.1 : Evolution de la liste des produits ayant bénéficié de la compensation.	18
Tableau I.2 : Evolution des dépenses annuelles par produits effectuées dans le cadre du soutien des prix et du fonds de compensation.	19
Tableau I.3 : Evolution de la subvention au titre du fonds de compensation et du soutien des prix.	20
Tableau I.4 : Evolution des ressources et des emplois du fonds de compensation.	20
Tableau I.5 : Répartition des ressources par famille de produits.	21
Tableau I.6 : Evolution de la structure des subventions aux consommateurs par produit.	22
Tableau I.7 : Evolution des prix des céréales à la consommation.	23
Tableau I.8 : Evolution de la subvention des "céréales et dérivés".	24
Tableau I.9 : Evolution de la subvention des huiles alimentaires.	24
Tableau I.10 : Evolution de l'écart observé entre le prix réel et le prix réel et le prix à la consommation.	25
Tableau I.11 : Evolution de la subvention de sucre .	26
Tableau I.12 : Evolution de l'écart observé entre le prix réel et le prix à la consommation du sucre.	27
Tableau I.13 : Evolution des subventions allouées aux inputs du secteur agricole.	27

	Pages
Tableau I.14 :	27
Evolution des écarts observés entre le prix à la production et le prix à la consommation du matériel agricole.	
Tableau I.15 :	28
Evolution de l'écart observé entre le prix réel et le prix à la consommation des engrais et aliments de bétail.	
Tableau I.16 :	29
Evolution de la subvention allouée au transport vers le Sud et l'aide à l'exportation.	
Tableau II.1 :	31
Evolution du prix de revient et du prix de cession du ciment.	
Tableau III.1 :	34
Système de tarification de l'eau potable.	
Tableau III.2 :	36
Evolution de la subvention en eau potable.	
Tableau III.3 :	37
Evolution de la consommation d'électricité des ménages.	
Tableau III.4 :	37
Evolution de la consommation du gaz des ménages.	
Tableau III.5 :	37
Evolution des ventes d'électricité des ménages.	
Tableau III.6 :	38
Evolution des ventes de gaz des ménages.	
Tableau III.7 :	38
Evolution des ventes d'électricité et de gaz des ménages .	
Tableau III.8 :	38
Evolution des ventes annuelles de gaz et d'électricité par rapport aux ventes totales	
Tableau III.9 :	38
Evolution des subventions implicites annuelles de gaz et d'électricité.	

Tableau IV.1 :	Système de tarification des transports urbains.	40
Tableau IV.2 :	Estimation du prix de revient au kilomètre.	41
Tableau IV.3 :	Evolution de la subvention allouée à l'ETUSA.	41
Tableau IV.4 :	Subvention relative au transport collectif urbain.	42
Tableau V.1 :	Répartition des prêts accordés aux particuliers.	47
Tableau V.2 :	Conditions du prêt-CNEP aux épargnants et non épargnants.	48
Tableau V.3 :	Evolution des tarifications sur prêts urbains.	49
Tableau V.4 :	Evolution des subventions allouées à l'habitat rural.	50
Tableau V.5 :	Evolution des crédits consommés en concours temporaire.	51
Tableau V.6 :	Subvention du logement en zone rurale.	52
Tableau VI.1 :	Subventions au secteur de l'éducation - formation.	53
Tableau VI.2 :	Répartition du budget de fonctionnement de l'éducation.	54
Tableau VI.3 :	Répartition du budget de fonctionnement de l'enseignement supérieur.	55
Tableau VI.4 :	Montant des crédits alloués à l'action sociale dans l'enseignement supérieur.	55
Tableau VI.5 :	Evolution des crédits accordés à la formation professionnelle.	56

	Pages
Tableau VII.1: Infrastructures sanitaires.	57
Tableau VII.2: Evolution des ressources humaines dans le secteur de la santé.	58
Tableau VII.3: Evolution de la dépense de la santé.	59
Tableau VII.4: Evolution de la participation de l'Etat dans le financement de la santé.	60
Tableau VII.5: Analyse de l'évolution de la structure des dépenses de la santé .	61
Tableau VII.6: Evolution de la subvention relative à la santé .	61

1. INTRODUCTION.

EVOLUTION GLOBALE DU SYSTEME DE SUBVENTIONS

Corollaire indispensable de la politique économique, la politique sociale a visé, en Algérie, non seulement à corriger certaines distorsions issues de l'activité économique et de la politique de distribution des revenus, mais également, à assurer à toute la population sans aucune exclusion et, plus particulièrement aux catégories sociales les plus démunies, l'accès à une plus large gamme de biens et de services à des prix relativement bas.

C'est pourquoi, l'Etat a institué un système de subventions explicites régi par des textes réglementaires et un système de subventions implicites qui n'apparaît pas dans les textes mais qui traduit en réalité, une volonté délibérée des pouvoirs publics de maintenir les prix à un niveau bas.

Les subventions explicites se manifestent sous forme de dotations de l'Etat et d'un fonds de Compensation. Les dotations de l'Etat concernent, en général, l'Education, la Santé et les produits alimentaires de base. Quant au fonds de compensation, il soutient les prix de certains produits alimentaires et du matériel agricole.

La politique de subvention a été mise en oeuvre dès l'indépendance par des dotations définitives aux secteurs de l'Education et de la Santé. Dans l'Education, les apports de l'Etat couvrent les bourses et les préscolaires, les oeuvres universitaires et le livre scolaire. Le financement de la Santé est assuré par une contribution du système de sécurité sociale et par une dotation du budget de fonctionnement de l'Etat.

Par la suite, cette politique de subvention s'est étendue aux produits alimentaires. En 1973, l'Etat a mis en place une politique de soutien des prix de certains produits de première nécessité comme les céréales, les produits gras, etc...

Le soutien des prix à la consommation à partir du budget de fonctionnement, de manière exclusive, s'est poursuivi jusqu'en 1982. Depuis cette date, et face à l'ampleur des besoins à financer, un système de compensation des prix, institué par le Décret 82-01 du 06 Mars 1982, a été mis en oeuvre. Des prélèvements sont effectués sur des produits de luxe et de seconde nécessité et directement affectés à certains biens alimentaires de première nécessité et certains produits d'équipement du secteur agricole ( sucre, café, lait, engrais, tracteurs, etc...). La liste des produits contribuant au financement et celle des produits bénéficiant de la compensation des prix est arrêtée annuellement par Décret.

Jusqu'en 1986, on a donc assisté à la coexistence de deux canaux de financement du soutien des prix. A partir de 1987, l'Etat ne soutient plus directement les prix des produits alimentaires et agricoles, mais contribue au financement du fonds de compensation. On constate donc, depuis cette date, une fusion de ces deux systèmes de subventions explicites.

Ce mécanisme a permis de réduire la contribution du budget de l'Etat au soutien des prix. Celle-ci passe de 3,9 milliards de DA en 1982 à 02 milliards de DA en 1985 puis à 1,7 milliard de DA en 1986 et 1 milliard de Dinars à partir de 1987.

Quant aux subventions implicites, elles concernent l'eau, l'électricité, le gaz, le logement et les transports collectifs urbains. Elles sont implicites du fait que les prix de ces services sont fixés par l'Etat qui n'a alors jamais subventionné ces entreprises, considérées comme étant à caractère industriel et commercial.

Examinons à présent la politique de subvention par groupe de produits et des services et ses effets sur les catégories de populations :

En matière agro-alimentaire, domaine privilégié par le soutien des prix, il ya lieu de relever que les objectifs poursuivis par la politique socio-économique de l'Etat semblent être de nature contradictoire. En effet, il s'agit, d'un côté, d'accroître la production agricole à travers un encouragement des producteurs agricoles (politique des prix garantie à la production) et de satisfaire, d'un autre côté, les besoins alimentaires de la communauté à bas prix ; cette seconde mission répond à la nécessité d'améliorer l'équilibre nutritionnel de la population.

Cet objectif a pu être atteint grâce à une action multiple de l'Etat, dont l'ampleur est difficilement cernable. Il convient seulement de noter que l'Etat est depuis toujours le premier employeur et que de nombreux besoins sociaux notamment en matière d'éducation, de santé et de logement sont directement satisfaits par la collectivité.

Les transferts sociaux de l'Etat, à partir du budget de fonctionnement, couvrent essentiellement :

- Les transferts directs (bourses et présalaires) ou indirects (cantines et hébergement) en matière d'éducation et de formation ;
- Les transferts en nature en matière de santé ;
- Le soutien à la famille, de la culture et des loisirs ;
- Les actions sociales proprement dites : pensions aux anciens moudjahidines,
- Et, enfin, le soutien des prix à la consommation.

Le tableau ci-dessous retrace leur évolution de 1980 à 1989 :

9  
U = 10 DA -

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
6,7	8,7	9,3	10,2	10,8	11,5	12,4	12,5	13,6	13

Les dotations budgétaires allouées aux différentes actions sociales de l'Etat représentaient en 1980 environ 6 % de la PIB et environ 10 % à 11% de la Production Intérieure Brute, hors hydrocarbures. L'importance des besoins à satisfaire, la volonté d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la population ont contribué indéniablement au déséquilibre des finances publiques durant la dernière quinquennie.

Toutefois, l'action de l'Etat, en matière de soutien de prix à la consommation, ne se limite pas aux seules dotations budgétaires en matière de soutien des prix, organisées dans le cadre du budget de l'Etat, mais inclut également les subventions d'exploitation aux entreprises, les découverts bancaires des opérateurs publics, en totalité ou en partie, selon l'origine des découverts, etc....

Ces déficits sont dus à la rigidité des prix et également à la prise en charge de certaines préférences économiques et sociales de l'Etat par l'opérateur économique et le système bancaire, convertie partiellement ou totalement par des subventions d'exploitation. L'écart entre le prix réel et le prix pratiqué contribue en fait le soutien du prix à la consommation.

Ceci est d'ailleurs mentionné dans le rapport de la commission Adhoc de restructuration financière des entreprises : "Le déséquilibre du système des prix relatifs actuels, tout en ne permettant pas la juste rémunération des efforts, est une source de surconsommation relative de certains produits au détriment des unités qui les produisent, sans que cela ne soit toujours économiquement souhaitable, et, également, de transferts des revenus. Le mode de fixation des prix a contribué à l'altération de l'équilibre financier des entreprises. Ainsi, les déficits des entreprises, dus aux écarts entre les coûts de production et les prix de vente pratiqués, trouvent leur origine dans la conjonction de facteurs négatifs à la fois endogènes et exogènes".

La mise en oeuvre de la politique économique et sociale reposait donc sur un système de prix qui impliquait objectivement l'apparition de déficits au niveau des opérateurs économiques, tel qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessous, pour l'année 1982.

BIEN ET SERVICES	OPERATEURS	DEFICITS (EN MILLIONS DA)
Céréales	OATC - SEMPAC	4.106,0
Huiles de table	SOGEDIA- ONACO	515,0
Lait recombiné	ONALAIT	330,0
Lait "Lahda" 20 % Mat. grasses	ONACO	13,5
Lait "Lahda" 0 % Mat. grasses	ONACO	6,4
Lait évaporé	ONACO	296,4
Lait infantile demi écrémé	ONACO	13,7
Lait infantile complet	ONACO	39,6
Beurre	ONACO	86,3
Sucre	ONACO	1.318,0
Savons de ménage	SNIC	133,5
Détergents	SNIC	21,5
Tabacs	SMTA	127,0
Machinisme agricole	SONACOME	850,0
Produits pétroliers et lubrifiants	SONATRACH-ERDP	2.097,0
Ciments	SNIC	804,0
Produits rouges	SNMC	250,0
Papier (impression)	SONIC	109,0
Transp. de voyageurs par chemin de fer	SNTF	538,0
Transport aérien intérieur	AIR ALGERIE	96,4
TOTAL	.....	11.745,3

Les prix de cession pratiqués ne permettraient même pas, dans certains cas, à l'entreprise de récupérer le coût des consommations intermédiaires induits par l'activité. Les mécanismes prévus ont eu, en raison de l'ampleur des déficits, peu d'effet. La prise en charge de ces écarts par des subventions d'exploitation ou par le soutien des prix ne pouvait pas fonctionner de manière satisfaisante et on a vu apparaître des formes particulières de subventions, mises en oeuvre par le système bancaire : Les découverts bancaires. Cette forme de subvention a pris en Algérie une trop grande dimension et a entraîné la destruction financière des entreprises.

A titre indicatif, le montant de toutes les subventions confondues est passé de 6,8 milliards de DA en 1980, à 23,928 milliards de DA en 1989, soit un rythme d'accroissement annuel moyen de 14,7% .

SUBVENTIONS TOTALES AU TITRE DU SOUTIEN DES PRIX ET DE LA COMPENSATION DES PRIX (\*)  
( en milliards de DA )

1980	1991	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
6,828	8,961	10,390	12,601	12,398	11,28	11,803	11,817	15,813	23,928

(\*) - hors produits manufacturés

Les montants des subventions, dont bénéficient annuellement les consommateurs, donnés dans le tableau ci-dessus, sont la somme des subventions explicites et implicites des biens et services faisant généralement l'objet de subvention. L'évolution des subventions de l'ensemble de ces biens et services est donné le tableau suivant.

SUBVENTIONS DES BIENS ET SERVICES (\*)  
( en milliards de DA )

A N N E E S	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Biens alimentaires	1,945	2,345	4,185	2,832	2,496	2,599	1,940	0,406	2,310	10,79
Biens & Sees municipaux	0,354	0,403	0,491	0,536	0,604	0,712	0,766	0,939	1,002	1,158
Services de transport	0,0084	0,0093	0,0082	0,00945	0,0097	0,0096	0,0100	0,0111	0,0110	0,0124
Services de logement	1,301	2,202	1,345	3,954	3,458	2,816	2,795	3,793	4,470	3,559
Education	1,455	1,706	1,701	2,033	2,023	1,752	2,642	2,538	2,765	2,768
Santé	1,790	2,362	2,664	3,337	2,397	2,393	3,024	3,465	3,829	3,979
Secteur agricole	-	-	-	0,595	1,408	1,011	0,626	0,729	0,106	0,563
Transport vers le Sud	-	-	0,0047	0,0016	0,014	-	-	0,026	1,320	1
TOTAL.....	6,853	9,0263	10,390	13,197	12,398	11,28	11,803	11,817	15,813	23,928

(\*) - Hors produits manufacturés

Par groupe de biens et services et jusqu'en 1982, ce sont les biens alimentaires qui constituent la plus grande part des subventions, soit 41% par rapport au total, suivi par la santé (26%) et l'éducation (20%). Cette proportion s'accroît en 1989 (les biens alimentaires représentent 45% par rapport au total) après avoir fluctué autour de 20% de 1983 à 1988.

On peut affirmer que le système de subvention mis en place en direction des populations, n'a pas été globalement efficace et a favorisé indifféremment toutes les catégories de ménages. Le présent travail a pour objet de décrire et d'analyser le système de subvention des biens et services destinés aux ménages. Le programme d'ajustement de l'économie et les réformes du secteur des finances publiques ne manqueront pas d'inclure

une modification dans l'intervention de l'Etat. A cet effet, il convient d'approcher les incidences des réformes économiques (notamment celles que le système des prix aura sur les conditions de satisfaction des besoins sociaux) et aussi d'identifier les catégories sociales les plus vulnérables en cas de réduction ou de suppression des subventions (allouées jusque-là indistinctement à l'ensemble des ménages).

A cet effet, on tentera, à partir des tableaux issus de l'enquête nationale de 1988 sur la consommation des ménages algérien, dominant la structure de consommation selon plusieurs critères, de décrire les aspects de la politique des subventions par famille de biens et services.

Cette première partie de l'exposé comprend sept (07) chapitres:

Le premier est consacré aux subventions des produits alimentaires; le second concerne les produits manufacturés (essentiellement les matériaux de construction) et le troisième les services municipaux (eau, gaz, électricité). Les subventions des transports font l'objet du quatrième chapitre, tandis que celle relatives au logement sont analysées dans le cinquième chapitre. L'avant dernier chapitre traite des subventions dans le secteur éducatif. L'exposé s'achève sur l'analyse des subventions allouées au secteur de la santé.

I : LES SUBVENTIONS PRIVATIVES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES  
ET AUX PRODUITS DU SECTEUR AGRICOLE

L'Etat a institué en 1973 une politique de soutien des prix . A cet effet, des fonds importants ont été dégagés pour maintenir le prix de certains produits à des niveaux acceptables. Les produits touchés par cette mesure sont principalement les céréales, la semoule, et la farine.

Parallèlement à cette politique, et avec le nouveau système des prix adopté en 1982 (par ordonnance n° 82 du 6 Mars 1982), qui s'est accompagné d'un relèvement du prix des produits alimentaires et industriels, est mise en place une autre forme de subvention. Il s'agit du fonds de compensation qui puise ses ressources à travers la taxe compensatoire sur les produits de seconde nécessité (de production nationale et importés). Ces fonds sont ensuite affectés pour compenser le déficit accusé par les produits de première nécessité. La liste de tous ces produits est fixée annuellement par décret.

Par famille et par origine, ces produits se regroupent comme suit :

A. Les produits importés

- A1 - Les produits alimentaires :  
Viandes, fromages, oeufs, café, raisin sec, poisson congelé , miel.....
- A2 - Les produits électro-ménagers :  
Cuisinières, réfrigérateurs, téléviseurs, etc...
- A3 - Equipements domestiques :  
Machines à laver, à coudre, à tricoter, services de table, de boisson, climatiseurs, etc...
- A4 - Les équipements de bureau :  
Duplicateurs, photocopieurs, etc...
- A5 - Les équipements industriels :  
Matériels de grande cuisine et de broderie, etc...
- A6 - Les véhicules automobiles, cycles et motocycles, etc...

B. LES PRODUITS LOCAUX

La liste est très limitée eu égard à l'impact de la taxe sur le niveau des prix. Ce qui fait que seuls quelques produits de luse sont touchés par cette mesure, et ce jusqu'en 1986. Mais à partir de 1987, avec la compression des importations suite à la chute des prix des hydrocarbures qui a conduit à la réduction du fonds de compensation, la liste des produits de production nationale soumis à la taxe compensatoire a été élargie.

Quant aux produits qui ont bénéficié de la taxe compensatoire entre 1982 et 1986, on peut citer principalement le lait, le sucre, les huiles d'olive, l'aliment du bétail, les produits phytosanitaires, les engrais, le machinisme agricole, et le gaz butane. Notons que l'objectif visé à travers cette politique, était d'atteindre, par le relèvement des prix et des tarifs par palliers, le prix réel.

Ainsi, concernant les engrais, on a retenu 6 (six) relèvements successifs, 4 (quatre) pour les machines agricoles et 4 (quatre) pour le gaz butane, etc.... Ces relèvements ont permis dès 1986 d'atteindre la vérité des prix pour certains produits, notamment les produits phytosanitaires, le gaz butane... Cependant, les fortes fluctuations sur le marché international et la rigidité du système de fixation des prix (il n'existait pas de mécanismes souples de détermination des prix), n'a pas permis de réduire de manière absolue la liste des produits compensés .

Bien au contraire, et dans une troisième phase qui se caractérise par la fusion des deux formes de subvention -- soutien des prix et fonds de compensation et face à l'ampleur des besoins induits par le programme de stabilisation des prix, la liste des produits touchés par cette opération s'est élargie d'année en année. L'ensemble des produits et services, ayant été retenus pour être subventionnés, sont donnés dans le tableau ci-après.

TABLEAU I.1: EVOLUTION DE LA LISTE DES PRODUITS AVANT BENEFICIE DE LA COMPENSATION

EXERCICES	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989		
B I E N S	- Laites	- Laites	- Laites	- Laites	- Laites	- Laites	- Laites	- Laites		
	- Sucres	- Sucres	- Sucres	- Sucres	- Sucres	- Sucres	- Sucres	- Sucres		
	- Savon de ménage	- Engrais	- Huiles	- Huiles	- Huiles	- Blés (dur et tendre)	- Blés (dur et tendre)	- Sucres dérivés, légumés secs		
	- Détergent	- Phytosanit	- Engrais	- Engrais	- Engrais	- Huile all. alimentaire	- Huile all. alimentaire	- Huiles alimentaires & olive		
	- Engrais	- Alim. bétail et avicole	- Phytosanit	- Gaz butane	- Alim. bétail	- Huile olive	- Huile olive	- Concentré de tomate		
	E T	- Phytosan	- Matériel agricole	- Alim. bétail et avicole	- Matériel agricole	- Matériel agricole	- Alim. bétail	- Alim. bétail	- Levure fraîche	
		- Ciments	- Gaz butane & prod. énergi	- Matériel agricole	- Alim. bétail	- Frais de transport	- Engrais	- Engrais	- Gaz butane	
		- Frais de transport sud	- Frais de transport sud	- Gaz butane	- Frais de transp. sud	- Aide à l'exportat°	- Frais de transp. sud	- Frais de transp. sud	- Papiers (cahiers scolaires)	
		SERVICES	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Frais de transport sud	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Sav. ménage
			- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Détergent ISIS
- Aide à l'exportat° sud			- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Alim. bétail				
- Aide à l'exportat° sud			- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Engrais				
- Aide à l'exportat° sud			- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Tom. indust				
- Aide à l'exportat° sud			- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Graine Oléa				
- Aide à l'exportat° sud			- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Betterave				
- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud		- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Lait cru de vache		
- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud		- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Tabac brut en feuilles		
- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat° sud		- Aide à l'exportat° sud	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide à l'exportat°	- Aide Export		

Source: Ministère du Commerce

Le blé et l'huile alimentaire apparaissent, à partir de 1987 dans la liste des produits compensés par le Fonds de Compensation, à la suite de la fusion créée entre les deux systèmes. Dans cette nouvelle organisation, le budget de l'Etat contribue uniquement, au financement du Fonds de Compensation. Cette contribution de l'Etat au financement de la stabilisation des prix est de 1 milliard de dinars annuellement. La charge la plus importante est alors reportée sur le Fonds de Compensation.

I.1. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DEPENSES EFFECTUEES DANS LE CADRE DU SOUTIEN DES PRIX ET DU FONDS DE COMPENSATION.

I.1.1. Dépenses effectuées dans le cadre du soutien des prix.

L'évolution des dépenses relatives au soutien des prix à partir du budget de l'Etat et de leur structure par produit, est retracée dans le tableau suivant.

TABIEAU I.2 : EVOLUTION DES DEPENSES ANNUELLES PAR PRODUIT

9  
D-19 DA

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
- Céréales	1,05	1,410	2,76	1,209	1,4	1,209	1,340
- Semoule & farine	0,37	0,435	0,560	0,199	0,175	0,199	--
- Huiles	0,5	0,435	0,530	0,600	0,40	0,700	0,340
- Livres	0,025	0,015	0,05	0,020	0,025	--	--
- Ensemble	1,945	2,325	3,900	2,000	2,000	2,000	1,7

Source: Ministère du Commerce

I.1.2. Dépenses effectuées par le Fonds de Compensation.

Les dépenses au titre de la stabilisation des prix à la consommation (Fonds de compensation) ont été plus importantes à partir de 1987, comme on peut le constater dans le tableau ci-après.

TABLEAU 1.3: EVOLUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE  
COMPENSATION ET DU SOUTIEN DES PRIX

9  
U = 10 DA

ANNÉES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
- BUDGET D'ETAT	1,945	2,345	3,900	2,000	2,000	2,000	1,7	11,162	13,736	12,353
- COMPENSATION	--	--	0,289	0,832	1,917	1,610	0,767			
TOTAL	1,945	2,345	4,189	2,832	3,917	3,610	2,567	1,162	3,736	12,353

Source : Ministère du Commerce

On constate une forte augmentation des dépenses en 1989. Ceci est d'une part lié à la politique du gel des prix décidée en 1988 dont l'effet immédiat a été l'apparition dans la liste des produits soutenus, de nouveaux produits comme le "concentré de tomate", le gaz butane, le savon...

Mais, d'autre part, l'augmentation des prix sur le marché mondial, le relèvement des prix à la production opérés à partir de 1983 conjugués à l'accroissement démographique ont induit un besoin de financement encore plus important. L'évolution très rapide des dépenses du fonds de compensation pose depuis 1989, le problème de leur financement, et de la mobilisation des ressources nécessaires. Le tableau ci-après retrace l'évolution des ressources ainsi que leurs emplois.

TABLEAU 1.4: EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU FONDS DE COMPENSATION

9  
U = 10 DA

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Ressources	-	1,532	2,730	2,948	3,075	3,452	3,389
Emplois	0,289	0,843	1,920	1,610	1,444	1,161	3,736
Ecart (solde)	-0,293	0,689	0,810	1,338	1,631	2,291	-0,358

Source : Ministère du Commerce

Les premières années qui ont suivi la mise en place de la politique de compensation, les ressources annuelles couvraient largement les emplois. Il en a même résulté des soldes importants. A partir de 1988 les montants des taxes prélevées sont inférieurs aux dépenses effectuées.

I.2. ANALYSE ET EVOLUTION DES DEPENSES PAR PRODUITS

Les produits et les services qui ont bénéficié du soutien des prix, et du fonds de compensation peuvent être classés selon les familles de produits suivants :

- produits destinés à la consommation,
- produits destinés à l'agriculture,
- produits et services divers.

TABIEAU I.5: REPARTITION DES RESSOURCES PAR FAMILLE DE PRODUITS

9  
U = 10 DA

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Prod. destinés à la consommation	1,945	2,345	4,185	2,936	2,496	2,599	1,940	0,406	2,310	10,79
soutenu par :										
- Fonds de compensation			0,285	0,836	0,496	0,589	0,140	0,406	2,310	10,79
- Soutien des prix	1,945	2,345	3,900	2,000	2,000	2,000	1,800	-	-	-
Secteur agri.	-	-	-	0,595	1,408	1,011	0,626	0,729	0,106	0,563
Divers	-	-	0,040	0,017	0,014	-	-	0,026	1,320	1,000
Ensemble	1,945	2,345	4,225	3,448	3,918	3,610	2,586	1,161	3,736	12,353

Source : Ministère du Commerce

On relève une certaine orientation du fonds de compensation vers le financement du programme de stabilisation des produits destinés à l'encouragement de la production agricole. Durant la période 1983 - 1986, plus de 65 % de l'enveloppe a été consacrée à ce secteur.

I.2.1: Evolution des dépenses des produits destinés à la consommation

TABLEAU 1.6: EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA SUBVENTION AUX CONSOMMATEURS PAR PRODUITS

Années produits	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Céréales.....	1,050	1,410	2,760	1,200	1,400	1,200	1,340	0,153	0,772	3,998*
Semoules et farine.....	0,370	0,435	0,560	0,180	0,175	0,100	-	-	-	0,630
Huiles végétales	0,500	0,435	0,530	0,600	0,400	0,700	0,340	0,069	0,192	0,850
Huiles d'olives	-	-	-	-	-	-	-	-	0,013	0,003
Lait.....	-	-	0,285	0,199	0,209	0,225	0,116	0,101	0,450	2,830
Sucres.....	-	-	-	0,037	0,057	0,045	0,024	0,093	0,471	1,992
Gaz butane.....	-	-	-	-	0,230	0,329	-	-	-	0,030
Concentré de Tomate Indust.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,100
Papier par cahier scolaire.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,070
Savon de ménage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,244
Détergent ISIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,245

Source : Ministère du Commerce

(\*) La subvention allouée aux céréales en 1989 est de 6,359 milliards de Dinars dont une partie (1,743 milliard de DA) concerne la prime d'encouragement cédée aux producteurs nationaux.

I.2.1.1 : Céréales et dérivés :

Pour les céréales il s'agit essentiellement des blés dur et tendre . Les prix à la consommation des légumes secs est fixé sur la base du prix à la production nationale, prix supérieur aux prix à l'importation. Aussi dans les fait, on enregistre des excédents sur la vente des légumes secs, en raison de l'existence d'un prix unique pour la production nationale et les importations .

Les besoins en blé (dur et tendre) sont satisfaits à plus de 80 % par les importations. Le marché du blé est des plus incertains. La production nationale de blé est faible et variable. Les producteurs sont aidés, au niveau de la garantie des prix à la production, et par des subventions aux facteurs de production (semences, engrais, machines agricoles...) .

Le niveau élevé du prix à la production alloué aux producteurs, n'empêche pas toutefois l'apparition d'un marché parallèle de céréales, en raison de la faiblesse de la production nationale et du déficit en aliments de bétail.

Les céréales sont revendues aux minoteries (5 ERIAD - Entreprise des Industries Alimentaires Céréalières et Dérivés) à un prix subventionné qui tient compte du niveau de soutien des prix à la consommation. Les dérivés des céréales (semoules, farines, pains) sont vendus sur le territoire national au même prix. Ils bénéficient de la péréquation des frais de transport sur l'ensemble du territoire.

TABLEAU I.7 : EVOLUTION DES PRIX DES CEREALES A LA CONSOMMATION  
( DA/Quintal )

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Prix	145	145	188,55	248,55	288,55	288,55	288,55

Source : Ministère de l'Industrie

Cette relative stabilité des prix à la consommation (en comparaison avec les fluctuations du marché international) s'est toutefois accompagnée d'un accroissement des subventions, par le double effet de l'accroissement démographique et de l'évolution des prix à la production comme le montre le tableau ci-dessous.

TABIEAU I.8: EVOLUTION DE LA SUBVENTION DES CEREALES ET DERIVES

9

U = 10 DA

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Subvention	1,420	1,945	3,320	1,390	1,575	1,340	1,300	0,153	0,772	4,616

Source: Ministère du Commerce

I.2.1.2: L'huile raffinée

La consommation d'huile raffinée dépend exclusivement de matières premières importées (graines oléagineuses), les prix à l'importation de ces matières, enregistrent des fluctuations très importantes.

Le soutien des prix, attribué à l'unique producteur ( SOGEDIA ) couvre l'écart entre le prix de revient à la production, et le prix à consommation. A titre d'illustration, pour les années 1987, 1988, 1989 cet écart a été successivement de 2,22 DA, 5,40 DA, 12,56 DA par bidon de cinq (5) litres.

Les subventions au titre de soutien de prix des huiles raffinées ont évolué comme suit :

TABIEAU I.9 : EVOLUTION DE LA SUBVENTION DES HUILES ALIMENTAIRES

9

U = 10 DA

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Subvent*	0,50	0,435	0,530	0,60	0,4	0,7	0,340	0,069	0,192	0,850

Source: Ministère du Commerce

La subvention dont bénéficient les produits oléagineux demeure importante, malgré les relèvements des prix successifs opérés depuis 1983.

I.2.1.3: Laits et dérivés

La demande de lait est couverte en grande partie ( aux 2/3 ) par l'importation. Les opérateurs intervenants pour ce produit sont l'O.N.A.C.O (Office National de Commercialisation, actuel E.N.A.P.A.L) pour le lait en poudre et revendu en l'état (Lahda et les laits infantiles) et les offices du lait pour les laits pasteurisés.

Le prix de détail, péréqué sur l'ensemble du territoire national, a évolué de manière régulière depuis 1983, sans pour autant atteindre le prix d'équilibre escompté. Les hausses des prix enregistrées régulièrement sur le marché mondial font que l'écart entre le prix à la production et le prix à la consommation ne se réduit pas. L'évolution de cet écart pour le lait pasteurisé est donné dans le tableau suivant :

TABLEAU I.10 : EVOLUTION DE L'ECART OBSERVE ENTRE LE PRIX REEL ET LE PRIX A LA CONSOMMATION

U = DA/Litre

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Prix réel.....	1,85	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66	2,03	2,55
Prix à la consommation.....	1,20	1,20	1,20	1,20	1,30	1,50	1,50	1,50
Ecart.....	0,65	0,46	0,46	0,46	0,36	0,16	0,53	1,05

Source : Ministère du Commerce

A partir de 1988, l'écart entre le prix réel et le prix fixé devient plus important, alors que les années précédentes, il a commencé progressivement à se réduire .

I.2.1.4: Le sucre

Le prix à la consommation du sucre est subventionné par le budget de l'état jusqu'en 1977. Depuis 1982, il est compensé à partir du fonds de compensation. Les frais de transport sont également péréqués, ce qui permet d'obtenir un prix uniforme sur l'ensemble du territoire national.

Le besoin de financement, au titre de la compensation a évolué comme suit, depuis 1983 :

TABIEAU T. 11 : EVOLUTION DE LA SUBVENTION DU SUCRE

9

U = 10 DA

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Subvent	0,037	0,057	0,045	0,024	0,092	0,047	1,802

Source : Ministère du Commerce

La subvention accordée à ce produit est relativement stable, et ce malgré une relèvement par palier des prix à la consommation. Ceci s'explique par le fait que ce produit est importé dans une grande proportion, et donc soumis aux fluctuations du marché mondial. Les prix de revient sont donc affectés, comme le montre le tableau suivant :

TABIEAU T. 12 : EVOLUTION DE L'ECART OBSERVE ENTRE LE PRIX REEL ET PRIX A LA CONSOMMATION

U = DA/Kg

Années	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Prix à la consom.	1,45	1,45	1,45	1,70	1,70	1,70
Prix réel.....	1,75	1,53	1,79	2,16	2,90	4,98
Ecart.....	0,30	0,08	0,34	0,46	1,20	3,18

Source : Ministère du Commerce

I.2.2. Les produits destinés au secteur agricole

En plus du soutien des prix à la consommation, la stabilité des prix des produits agricoles s'est réalisée également à travers celle des prix des inputs de l'agriculture. Ces produits sont généralement regroupés dans la catégorie des produits à des prix spéciaux. Les produits concernés sont les engrais, les aliments de bétail, les machines agricoles.

Les montants des subventions allouées à cette catégorie de produits depuis 1983, sont indiqués dans le tableau ci-après :

TABLEAU I.13: EVOLUTION DES SUBVENTIONS ALLIEES AUX IMPOTS DU SECTEUR AGRICOLE

9

U = 10 DA

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
catégorie de produits							
Aliments de bétail.....	0,211	0,495	0,440	0,225	0,521	0,030	0,491
Engrais.....		0,339	0,378	0,301	0,208	0,076	0,072
Phytosanitaires.....		0,031	-	-	-	-	-
Matériels agricoles .....	0,334	0,544	0,193	0,100	-	-	-
F O T A L	0,595	1,409	1,011	0,625	0,729	0,106	0,563

Source : Ministère du Commerce

A la différence de la subvention accordée aux produits alimentaires qui est plus importante d'année en année, celle réservée au secteur agricole au contraire, a diminué régulièrement depuis 1984 . Cette baisse est liée à l'objectif fixé qui est d'observer à terme la vérité des prix entre le prix à la production, et le prix à la consommation du matériel agricole.

I.2.2.1: SUBVENTION RELATIVE AU MATERIEL AGRICOLE

Le prix des machines agricoles est un prix économique, comme le montre le tableau suivant .

TABLEAU I.14: EVOLUTION DES ECARTS OBSERVES ENTRE LE PRIX

A LA PRODUCTION ET LE PRIX A LA CONSOMMATION

( en 10 DA )

Années	1983			1984			1985			1986			1987		
	Prix réel (1)	Prix fixe (2)	Ecart (1)-(2)	Prix réel (1)	Prix fixe (2)	Ecart (1)-(2)	Prix réel (1)	Prix fixe (2)	Ecart (1)-(2)	Prix réel (1)	Prix fixe (2)	Ecart (1)-(2)	Prix réel (1)	Prix fixe (2)	Ecart (1)-(2)
Tracteurs à roue (40 à 50 cv.)	66,4	30,5	35,87	66,4	30,5	35,87	66,4	38,13	28,247	66,4	47,56	18,71	66,4	66,4	0
Moissonneuses batteuses	191,1	93,10	97,98	191,1	93,1	97,98	191,1	116,37	74,7	191,075	145,46	45,6	191,1	191,1	0
Recharge à dos	1,41	0,5	0,92	1,41	0,5	0,919	1,41	0,525	0,79	1,1	0,782	0,637	1,419	1,419	0

Source: Ministère du Commerce

I.2.2.2: Subvention relative aux engrais et les aliments de bétail

Les engrais, jusqu'en 1988, n'ont pas été commercialisés à leur prix de revient. Mais l'écart entre le prix de consommation et le prix réel se réduit annuellement, depuis 1985 comme nous le verrons dans le tableau ci-après.

TABLÉAU I.15: ÉVOLUTION DE L'ÉCART OBSERVÉ ENTRE LE PRIX RÉEL ET LE PRIX À LA CONSOMMATION DES ENGRAIS ET ALIMENTS DE BÉTAIL

3  
U = 10 DA

Années	1985			1986			1987			1988		
	Prix réel	Prix fixe	Ecart									
<u>Engrais:</u>												
- Ammonitrate 33,5 % ...	1,2	0,706	0,5	1,2	0,77	0,43	1,2	0,84	0,36	1,2	0,924	0,292
- T.S.P 46 N % .....	1,34	0,839	0,5	1,34	1,00	0,34	1,34	1,12	0,219	1,34	1,23	0,107
- <u>Aliments de bétail</u>												
- Poules pondeuses .....	0,174	0,079	0,095	0,1734	0,104	0,069	0,196	0,118	0,077	0,176	0,155	0,021
- Poules reproductrices..	0,175	0,132	0,043	0,17	0,143	0,028	0,191	0,163	0,028	0,180	0,170	0,010

Source : Ministère du Commerce

Notons enfin, que la stabilité des prix des inputs de l'agriculture permet aussi de soutenir indirectement les cultures stratégiques et de première nécessité, mais aussi des produits tels que les viandes rouges et blanches.

I.2.3. Les produits et services divers

Concernant cette famille de produits et service, il est surtout question des frais de transport vers le Sud. En effet, pour permettre des prix identiques aux consommateurs quelque soit leur implantation géographique, le transport vers des régions lointaines, est soutenu directement par le fonds de compensation.

TABIEAU I.16: EVOLUTION DE LA SUBVENTION ALLORÉE AU TRANSPORT  
VERS LE SUD ET L'AIDE A L'EXPORTATION

ANNÉES	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Frais de transport	47,20	16,95	14,088	-	-	14,135	20,0	20,0
Aide à l'exportation	-	-	-	-	-	12,171	1300	800

U = 10 DA  
6

Source: Ministère du Commerce

En 1987, et pour encourager les exportations hors hydrocarbures, un soutien est accordé aux opérateurs-exporteurs.

II - LES PRODUITS MANUFACTURÉS

Dans le cadre de l'ancien système des prix, les prix de tous les biens et services étaient centralement administrés et ce, quelque soit le régime des prix régissant le produit. Cette approche a permis d'assurer une certaine correspondance entre le système des prix et les objectifs socio-économiques.

Ainsi l'intervention de l'Etat dans la détermination et la fixation des prix était permanente et son ampleur reste toutefois difficilement chiffrable. Le système de planification en vigueur nécessitait une stabilité des prix pour permettre la réalisation des objectifs physique prévus. Les prix jouaient le rôle d'unité de compte sans lien avec l'évolution des dépenses sociales nécessaires.

Durant la période 1967-1982 on a assisté à une stabilité quasi-absolue des prix de cession. Les coûts de production homologués dans le cadre de la détermination des prix étaient de manière générale sans lien avec le niveau réel des dépenses.

La plupart des produits manufacturés, notamment le ciment, les produits énergétiques, les textiles etc... appartenaient à la catégorie des prix stabilisés. Ces prix étaient fixés pour une période et ne pouvaient pas faire l'objet d'une révision dans cet intervalle. Ainsi, par exemple, les prix des produits pétroliers étaient fixés en 1968 par Décret et n'ont pas évolué jusqu'en 1982. Les hausses de prix à la consommation observées durant cette période étaient liées essentiellement à l'accroissement des prélèvements fiscaux et ne reflétaient donc ni l'évolution des coûts de production ni l'amélioration de la rémunération du producteur et autres opérateurs.

Le ciment a connu une situation plus favorable, puisque son prix, bien que stabilisé, a fait l'objet d'une révision en 1980 après sa fixation en 1978. La stabilité absolue des prix de cession, sur une période aussi longue, ne peut qu'être à l'origine de déficit important des opérateurs.

En 1983 le relèvement des prix de cession des ciments de près de 50% ne permettait pas encore à l'entreprise d'atteindre son équilibre financier (le déséquilibre financier prévisionnel était de l'ordre de 800 millions de DA) pour un programme de commercialisation de près de 9 millions de tonnes.

Ainsi, pour les produits manufacturés, le régime des prix les régissant est à l'origine des déficits et donc implicitement de la subvention aux consommateurs. Les conditions de détermination et de fixation des prix ont conduit, comme cela a été déjà souligné, à l'apparition d'un écart entre le prix de cession et le coût de production. Si, dans le cas des produits alimentaires de base, cet écart est pris en charge par l'Etat dans le cadre de la subvention d'exploitation ou du

4  
soutien des prix, pour les produits manufacturés, le déficit né d'une inadéquation entre le prix de cession et les coûts, est laissé à la charge du système bancaire (découverts) ou fait l'objet d'une compensation inter-produits dans certains cas. L'efficacité de ces mesures reste réduite.

La situation décrite ci-dessus pour les produits énergétiques et le ciment s'est généralisée à l'ensemble des produits de toutes les branches de l'économie nationale. En effet, toute les sociétés nationales ont affiché à un moment ou à un autre un déficit dû à la rigidité des prix. La sonatrach n'a pas échappé à cette situation puisque ses activités de production de produits pétroliers ont été déficitaires jusqu'en 1985. Pour l'année 1982 ce déficit a atteint plus de 2 milliards de DA.

Durant l'année 1982-1983, on a relevé que pour garantir l'équilibre financier des entreprises, il fallait un accroissement moyen des prix à la production de près de 100 % l'accroissement réel variant entre 45 % et 150 % .

Pour les produits manufacturés on a constaté que la montée en cadence des unités de production n'a pas permis de réduire les coûts de production. En effet la non maîtrise du processus de production n'a pas conduit à une amélioration du taux d'utilisation des capacités de production, à même d'induire une baisse des coûts de production.

Par ailleurs, le fort contenu en imports de la production nationale a fait que les fluctuations du taux de change et l'accroissement des prix sur les marchés extérieurs ont fortement contribué à un accroissement des coûts de production et donc du déficit des entreprises publiques.

La stabilisation des prix de cession, pendant une période assez longue, ne permet pas au prix de suivre la dynamique de l'évolution des coûts, même si, au moment de la fixation du prix, le prix arrêté est favorable à l'entreprise. L'exemple du ciment est révélateur de ce problème.

TABIEAU II.1: EVOLUTION DU PRIX DE REVIENT ET DU PRIX DE CESSIION DU CIMENT - DA / TONNE -

	1978	1979	1980	1982
PRIX DE REVIENT	195	239	227	230
PRIX DE CESSIION	225	225	225	225
RESULTAT	+ 30	- 14	- 2	- 5

Par ailleurs, les déficits enregistrés sur la cession de produits importés sont importants et imprévisibles. Ainsi, pour le ciment, le déficit pour une tonne de ciment importé cédée est passé de 46 DA en 1978 à 114 DA Tonne en 1980 et à 175 DA/T en 1982.

Lorsque le prix des produits importés est inférieur à celui de la production nationale, le jeu de la compensation entre les produits importés et ceux de la production nationale permet à l'entreprise de réduire sensiblement son déficit.

L'ampleur de la destruction financière des entreprises nationales était telle que son dépassement ne pouvait être envisagé que par la mise en oeuvre d'une approche plus globale. Ainsi la restructuration financière des entreprises à permis de dégager des mesures internes à l'entreprise et des mesures externes à même de contribuer à accroître la rentabilité de l'entreprise.

Lors de l'examen des dossiers de restructuration financière, il s'est avéré que la faiblesse des prix et la rigidité du système des prix pénalisaient les entreprises. Dans le rapport de la commission AD-HOC, il est affirmé " que les modes de fixation des prix ont contribué à l'altération de l'équilibre financier des entreprises ". En effet, le régime des prix existant ne permettait pas de répercuter sur les prix les hausses de coût.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau système de prix, dès 1983, le comité national des prix a été amené à proposer des prix de cession qui intègrent désormais les coûts normaux ou normatifs augmentés d'une marge industrielle et ou commerciale rémunératrice; Cependant les distortions relevées par le comité national des prix et la commission de restructuration financière, étaient telles que les relevements de prix ne pouvaient être atteint qu'à moyen terme. L'équilibre financier ne pouvait être que graduel. Les relevement de prix par palier arrêtés par le comité national des prix devait permettre à l'ensemble des entreprises publiques d'atteindre, dans un délai de 2 ou 3 ans, la vérité des prix. Dans la pratique, ces mesures se sont avérées peu efficaces en raison de la lourdeur de la procédure de révision des prix. Lorsque le relèvement de prix intervenait, les conditions internes et externes de l'entreprise avaient subi des transformations si importantes que les effets attendus des nouveaux prix sont réduits.

Les produits manufacturés, à l'instar des autres produits, ont connu des relèvements de prix durant la période 1983 - 1987.

- Le prix du ciment a été révisé à la hausse une première fois en 1983 (+50 %) puis en 1986.

- Les produits pétroliers ont connu une augmentation de prix en 1983 (+ 13 %) puis en 1985 (+11 %) et en 1987 (10 %).

- Les tabacs et allumettes ont enregistré une augmentation en janvier 1983 (+20 %) et une autre en 1985 (+11 %).

-Les produits textiles ont enregistré en 1985 une augmentation des prix de 20%, cette augmentation a été suivie en 1987 d'un relèvement de prix de 25 %. Les cuirs et peaux ont connu les mêmes relèvements .

Les relèvements de prix successifs opérés depuis 1983, permettent d'apprécier l'ampleur de l'écart entre le prix réel et le prix pratiqué et nous renseignent sur le soutien des prix implicites à la consommation des ménages.

On peut raisonnablement admettre que les révisions de prix opérés depuis 1983 ont permis, pour l'ensemble des produits, d'atteindre la vérité des prix. Les écarts de prix existants sont pris en charge par des mécanismes explicites : le soutien des prix et le fonds de compensation.

III - SUBVENTION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX.

Les services municipaux (eau, électricité et gaz) sont produits par des entreprises à caractère industriel et commercial. Celles-ci n'étaient pas subventionnées directement mais implicitement par l'Etat qui imposait la tarification de l'eau, de l'électricité et du gaz.

III.1 - LES SUBVENTIONS DE L'EAU POTABLE.

L'eau potable a été d'abord gérée par la SONADE (société nationale des eaux) sous-tutelle du Ministère de l'Hydraulique qui avait pour compétence de couvrir toutes les unités des Wilayate du territoire national.

Depuis la restructuration, plus précisément le 14 mai 1983, en vertu des décrets n° 83-328 à 83-340, il y a eu la création de 13 entreprises régionales qui avaient pour mission la production, le traitement, la distribution et la gestion de l'eau potable.

Toutefois, à partir du 05 mai 1987, il fut arrêté, par décret n° 87-113, la réduction de ces entreprises régionales au nombre de neuf couvrant vingt-deux (22) Wilayate. Pour les autres wilayate la gestion du service public est assurée par une entreprise publique locale de wilaya conformément au décret n°83-200.

Le système de tarification, en vigueur à l'heure actuelle, a été défini par le décret n° 85 - 267 d'octobre 1985. C'est un système sélectif et progressif conçu pour lutter contre le gaspillage et préserver, en même temps, le pouvoir d'achat du citoyen.

TABIEAU III.1: SYSTEME DE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE.

TRANCHE DE CONSOMMATION	TARIFS APPLIQUEE AUX MENAGES
<u>Première tranche</u> de 0 à 220 mètres cubes/an	1 DA par mètre cube
<u>Deuxième tranche</u> de 221 à 330 mètres cubes/an	1,75 DA par mètre cube
<u>Troisième tranche</u> plus de 330 mètres cubes/an	2,50 DA par mètre cube

Ces entreprises ont été pendant longtemps déficitaires. Le prix de l'eau potable payé par les ménages ne permet pas aux entreprises d'avoir une situation financière équilibrée. De plus, avec les disparités régionales, une péréquation du prix de l'eau potable a été appliquée au niveau national. C'est donc un prix moyen qui est appliqué.

L'A.G.E.P. (Agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement), a tenté de déterminer l'écart entre le prix de vente actuel du mètre cube et le prix de revient du mètre cube. En prenant les données comptables et les données corrigées ( masse salariale / chiffre d'affaires = 35% et taux de perte des quantités produites = 30 %) à partir d'un échantillon de neuf (09) entreprises d'eau des différentes régions et sur la base de l'exercice 1988, le prix de vente moyen de l'eau a été estimé à 1,65 DA le mètre cube.

Ce prix de vente est calculé avec les données suivantes :

- Un taux de perte moyen de 38 %.
- Un comptage au forfait de l'ordre de 40 %.

Le prix de revient, avant amortissement, est de 1,80 DA le mètre cube et il s'élève à 2,20 DA le mètre cube, après amortissements. On constate, à travers les résultats ci-dessus, que le prix de revient moyen du mètre cube d'eau est supérieur au prix de vente moyen que l'on tient compte ou non des amortissements. Ceci est la conséquence logique de la croissance du prix des matières et fournitures, des frais d'énergie (décret n° 89 du 27 juin 1989 portant réajustement de 10 % des tarifs de l'électricité et du gaz) et des salaires et charges sociales alors que les tarifs du mètre cube d'eau ne sont pas modifiés depuis 1985.

Donc pour l'année 1988, l'écart entre le prix de vente du mètre cube d'eau et le prix de revient est de 0,55 DA le mètre cube. On ne dispose que des données relatives aux déficits accusés de 1984 à 1989 uniquement. On considérera ces déficits comme subventions. Pour l'année 1989, on estimera le déficit par :

$$0,55 \text{ DA/m} \times \overset{3}{\text{Quantité facturée d'eau en m}} \quad \overset{3}{\text{m}}$$
$$= 0,55 \times 440^* \text{ millions m} = \underline{242 \text{ millions de DA}}$$

On constate de 1984 à 1985 qu'il y a eu un taux de déficit progressif de 20 %. On appliquera à défaut d'une autre méthode, ce taux de manière dégressive de 1983 à 1980.

Les subventions en eau potable seront disposées alors comme suit (en millions de DA) :

TABIEAU III.2: EVOLUTION DES SUBVENTIONS EN EAU POTABLE

U = 10 DA  
6

1980	81	82	83	84	85	86	87	88	89
15,4	18,4	22,1	26,5	31,8	37,9	34,4	47,7	96,3	242°

De 1980 à 1987, le taux de croissance moyen annuel de la subvention a été de 15 % alors qu'il a été de 102 % de 1987 à 1988 et de 150 % de 1988 à 1989.

LES SUBVENTIONS IMPLICITES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

III.2:

L'électricité et le gaz sont fournis par la SONELGAZ (Société Nationale de l'Electricité et du Gaz) au niveau national et dans chaque wilaya. Depuis la Restructuration, il y a eu la création de plusieurs entreprises d'électricité et de gaz.

La SONELGAZ et ces entreprises restructurées ont toujours eu une situation financière déséquilibrée. Il faut dire aussi que le prix du gaz et de l'électricité ne couvre même pas son coût de production malgré les deux réajustements opérés en 1980 de 15 % et de juin 89 de 10 %.

Ces entreprises ont accusé, depuis les années 80, 1,3 milliard de DA de déficit, plus 5 milliards de DA de dettes échues et non payées, soit un total de 6,3 milliards de DA. La consommation de l'électricité par les ménages a progressé de 1980 à 1989 au taux annuel moyen de 10,5 % alors que celle du gaz a progressé de 9,3 %.

---

(°) La quantité facturée de 1989 est une estimation basée sur la quantité facturée réelle de 1988 = 402 millions de mètres cubes

A défaut d'autres données, nous avons considéré les 6,3 milliards de DA comme subvention, lesquelles ont été ensuite réparties de 1980 à 1989, par rapport aux ventes annuelles de gaz et d'électricité réalisées. D'après le tableau qui donne la répartition des subventions annuelles relatives au gaz et à l'électricité, on constate que ces subventions ont crû de 1980 à 1989 au rythme annuel moyen de 10,3%. Par rapport à toutes les subventions confondues, celles du gaz et de l'électricité ne représentent que les 2,5% du total en 1982.

Donc, la méthode d'estimation empirique utilisée ne concerne qu'une très faible part de la subvention totale.

**TABIEAU III.3 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE DES MENAGES.**

UNITES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CMH (°)	1342,6	1514,2	1821,3	2018,9	2257,6	2679,6	2903,7	3188,0	3654	3649,6

(°) 1 CMH = Un million de K W H (Kilowatt/heure)

**TABIEAU III -4- : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DU GAZ DES MENAGES**

UNITES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
M. th (°)	4195,0	4606,0	5270,0	5901,0	6751,3	7691,1	8402,6	9096,1	9530,0	10186,8

(°) 1 M. th (million de therms).

**TABIEAU III.5 : EVOLUTION DES VENTES D'ELECTRICITE DES MENAGES**

UNITE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
MILLION DE DA	530,33	598,11	719,41	797,46	891,75	1058,4	1146,95	1259,2	1443,33	1441,6

TABLÉAU III. 6: ÉVOLUTION DES VENTES DE GAZ DES MÉNAGES

UNITÉ	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
MILLION DE DA	117,45	128,97	147,56	165,23	189,04	215,35	235,27	254,69	266,84	283,23

TABLÉAU III. 7: ÉVOLUTION DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DES MÉNAGES

UNITÉ	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
MILLIONS DE DA	647,79	727,03	865,97	962,69	1090,79	1273,75	1382,22	1513,89	1710,17	1725,83

TABLÉAU III. 8: ÉVOLUTION DES VENTES ANNUELLES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ PAR RAPPORT AUX VENTES TOTALES

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
5,44 %	6,11 %	7,29 %	8,09 %	9,08 %	10,71 %	11,62 %	12,73 %	14,38 %	14,55 %

TABLÉAU III. 9: ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS IMPLICITES ANNUELLES

UNITÉ	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
EN MILLIONS DE DA	342,72	384,93	459,27	509,67	572,04	674,73	732,06	801,99	905,94	916,65

#### IV - LA SUBVENTION RELATIVE AU TRANSPORT URBAIN

Les transports collectifs urbains sont classés en tant que service d'utilité publique au même titre que l'Education, la Santé etc.... En outre, il est admis dans tous les pays, que ce mode de transport soit déficitaire, et que des subventions soient accordées aux entreprises assurant ce service, pour équilibrer leur budget. La compensation accordée est liée généralement aux pertes de recettes dues :

- à l'attribution d'avantages tarifaires à certaines catégories d'usagers ;
- aux insuffisances du niveau de tarif, lorsqu'il est imposé ;
- à la création ou au maintien de dessertes déficitaires .

Il en résulte, à travers cette politique, un taux de couverture des dépenses par les recettes des entreprises de transports urbains variant de 20 à 80 %.

En Algérie, il en est de même, sauf que l'origine du déséquilibre ne correspond pas à une stratégie préalablement mise en oeuvre, mais a plutôt pour cause, l'ambiguïté qui existe entre la réglementation en vigueur et la politique tarifaire.

Les tarifs, selon la Loi n° 88-17 du 10 Mai 1988 portant organisation et orientation du transport terrestre, sont déterminés de manière à assurer l'équilibre budgétaire des services publics à caractère économique. Cette obligation faite aux entreprises de transports collectifs urbains, n'est pas appliquée en réalité. Les tarifs sont souvent fixés administrativement et ne correspondent pas aux coûts réellement supportés par les entreprises.

Les tarifs stagnent depuis des années, et sont souvent imposés sans qu'en parallèle soient mis en place des mécanismes de régulation. Cette situation est à l'origine du déficit de certaines entreprises. Cependant, il faut préciser que ces déficits ne sont pas exclusivement le résultat de la tarification en vigueur, mais aussi des faiblesses qui sont constatées dans la gestion courante de ces entreprises, qui se caractérise par :

- un fort taux d'immobilisation technique du parc,
- un stock mort considérable,
- le sureffectif, etc....

Les causes multiples impliquées dans les résultats obtenus, rendent difficile la distinction de la part dans le déficit générée par le niveau de tarif appliqué, qui pourrait être assimilée à la subvention, néanmoins, nous avons tenté d'estimer cette subvention en procédant comme suit:

La subvention du transport urbain va être la somme des "subventions" perçues par les cinq entreprises de transport collectif urbain des villes d'Alger, Oran, Constantine, Annaba et Blida. Le choix de cet échantillon est lié à celui retenu par le BEDAT (Bureau d'Etudes et d'Analyses des Activités de Transport) dans l'étude sur la tarification et le financement des transports collectifs urbains, qui nous servira de document de référence.

Cet échantillon nous paraît représentatif dans la mesure où à Alger, plus de 60 % de la population se déplace à pied (ce taux étant encore plus important dans les petits sites urbains où le transport collectif urbain est parfois inexistant).

Les entreprises publiques de transport collectif urbain, développent une tarification selon deux systèmes :

- tarif unique,
- par section,

comme l'indique le tableau ci-dessous.

TABIEAU IV.1 : SYSTEME DE TARIFICATION

SYSTEME	ENTREPRISE	LONGUEUR DE LIGNE	TARIF
T A R I F  U N I Q U E	RCATUO (ORAN)	4 à 16 kms	1,5 DA
	ECOTRUB (BLIDA)	0 à 9 kms	1, DA
		9 à 11 kms	1,25 DA
		plus de 11 kms	6 DA
RMACA (ANNABA)	0 à 7 kms	1 DA	
	7 à 15 kms	2 DA	
	plus de 15 kms	2,5 DA	
RCTC (CONSTANTINE)	--	--	1 DA
	--	--	1,5 DA
	--	--	5 DA
SECTIONNEMENT	ETUSA (ALGER)	Section	0,50 DA

Le tarif par section est pratiqué par l'ETUSA, pour qui la section est une distance de 3 kilomètres en zone urbaine et 6 kms en zone suburbaine . Le tarif est le paiement du nombre de sections correspondant au trajet effectué par l'utilisateur, avec un minimum de perception de deux sections .

Les niveaux de tarifs varient d'une entreprise à une autre. A l'origine de cette situation, l'absence, dans la réglementation, d'une méthodologie de calcul des tarifs.

Il se trouve, que ces mêmes tarifs sont jugés, par les entreprises qui les pratiquent inférieurs à leurs véritables coûts. Mais étant donné que ces entreprises ne disposent pas d'une comptabilité analytique leur permettant de procéder à un calcul rigoureux des tarifs, il reste difficile de faire une vérification quelconque.

L'ETUSA, est l'unique entreprise à avoir tenté de calculer le prix de revient de son tarif. Les résultats obtenus, sont donnés dans le tableau suivant :

**TABIEAU IV.2 : ESTIMATION DU PRIX DE REVIENT AU KILOMETRE**  
( en Dinar )

ANNEES	PRIX DE VENTE AU KILOMETRE	PRIX DE REVIENT AU KILOMETRE
1984	0,114	0,184
1985	0,114	0,207
1987	0,17	0,23

Source: Ministère du Transport

La différence entre les recettes réalisées et les coûts encourus, ainsi estimée, va constituer la subvention. La distance moyenne parcourue est de 206,68 km/ jour, est supposée constante (réseau stable) la seule variable pour l'estimation de la subvention est le nombre de bus mis en circulation. Les résultats obtenus sont indiqués dans le tableau ci-après:

**TABIEAU IV.3: EVOLUTION DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ETUSA**

ANNEES	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
SUBVENTION	1318	1463	1471	1558	1896	2462	2821	2743	2619	2859

U = 10 DA

Pour les autres entreprises de transport collectif urbain, nous avons procédé, et avec les données dont nous disposons, au calcul de la subvention de chacune d'elle comme suit :

- La régie communale de transport urbain, d'Oran, le RCTUO, perçoit des subventions. Le montant reçu est de 42.991 en 1987, ce qui donne une moyenne annuelle de 4.776.881 DA en 1988, sa subvention est de 5.000.000 DA.

- Les bilans de la régie communale de transport de Constantine, par contre, ne font ressortir aucune subvention ; mais plutôt un déficit de 25.593.221 DA. Si la seule moitié de ce déficit est générée par le tarif appliqué, la subvention serait annuellement de 1.278.000 DA.

- L'entreprise de transport collectif de Bida, ECOTRUB, de création relativement récente (1979), a bénéficié, à ses débuts, d'un apport de 40 Millions de DA. Celui-ci va lui permettre d'équilibrer le budget jusqu'en 1984. Depuis, l'entreprise est dans une situation déficitaire. Elle propose un relèvement de tarif de 6,363 en 1985. En relation avec cette proposition la subvention pour les années 1985,1986,1987,1988,1989 est respectivement de : 1.092.000 DA, 1.094.000 DA, 1.097.000 DA, 1.099.000 DA, et 1.101.000 DA.

- Le transporteur Annabi, la RMACA, présente des résultats d'exploitation bénéficiaire. Ceci est lié aux tarifs relativement élevés qu'il applique par rapport aux autres entreprises. Il est donc non concerné par les subventions.

La somme de ces subventions de ces entreprises, ainsi estimée, va constituer la "subvention transport" qui est :

TABIEAU IV 4 : SUBVENTION RELATIVE AU TRANSPORT COLLECTIF URBAIN.

3  
U = 10 DA

ANNÉES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
SUBVENTION	8,047	8,036	8,235	84.510	8.759	9.609	10.032	11.150	11.020	12.416

## V. SUBVENTION RELATIVE AU LOGEMENT

La subvention accordée au secteur de l'habitat est à la fois explicite et implicite. Pour l'habitat urbain, les deux formes existent :

- à travers les bonifications des taux d'intérêts dont bénéficient les épargnants de la CNEP (Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance), lesquelles, obéissant à une réglementation stricte, sont de ce fait, une subvention explicite.

- Les loyers en Algérie sont des loyers sociaux et s'écartent, de beaucoup, du coût réel de la location. La différence qui en résulte n'est pas prise en charge par l'Etat, mais supportée par l'organisme gestionnaire l'OPGI qui cumule depuis des années, des déficits importants, et représentent des subventions implicites.

Les dotations de l'Etat, concernant l'habitat rural, s'inscrivent plutôt dans un cadre réglementé, sous forme de concours définitif, formule qui a prévalu jusqu'en 1987, ou bien ce sont des aides en concours temporaire matérialisées par un taux d'intérêt de 1% et la durée du prêt qui s'échelonne sur 25 ans.

### V.1. L'HABITAT URBAIN.

#### V.1.1. LES SUBVENTIONS AUX LOCATAIRES.

L'analyse va porter sur le patrimoine public, où les données sont, d'une part relativement maîtrisables, et d'autre part, constituent, le principal champ d'investigation d'une étude sur les subventions.

L'organisation spécialisée dans la gestion du patrimoine public est l'OPGI (Office de la Programmation et Gestion Immobilière), qui est issu de la transformation des OPHIM en 1976. Jusqu'en 1982, cet organisme est structuré en établissements à caractère administratif, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Sa mission consistait principalement en la réalisation des programmes publics d'habitat à la localisation et accessoirement en la promotion d'opérations d'habitat réservé à la vente.

A partir de 1982, cet établissement a un statut d'établissement économique et social" (décret 82.502 du 25 Décembre 1982).

Le caractère social, que lui confèrent les nouveaux textes sont à l'origine, et depuis leur application, des problèmes financiers que connaît l'OPGI. En effet, une politique des loyers est imposée par l'Administration centrale à l'OPGI. Ces loyers, n'étant pas le reflet du prix réel de la location, et même de l'achat, devaient en principe être équilibrés par une subvention qu'aurait dégagée l'Etat pour couvrir la différence.

Cet état de fait s'est soldé par un cumul de déficit annuel, que supportent l'OPGI, et qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas trouvé une issue à son problème. A cette situation financière précaire, viennent également se greffer moult problèmes liés à la gestion du parc logement.

#### V.1.1.1. IFS LOYERS.

La décomposition du loyer par le locataire s'établit généralement comme suit :

<u>30 % charge locative</u>	( 10 %	taxe d'assainissement
	( 20 %	entretien courant
	( 20,7 %	grosses réparations
<u>70 % loyer principal</u>	( 2,3%	gestion administrative (1/3 de 70%)
	( 47 %	remboursement de la dette(2/3 de 70%)

Cette structure et cette normalisation ne sont pas respectées. A titre d'exemple, la gestion administrative doit représenter seulement 2,3% du loyer principal. En réalité, c'est 32 % qui sont récupérés pour la gestion courante, dont l'essentiel est constitué des salaires des employés .

Comme nous l'avons déjà mentionné, le loyer actuel est un loyer subventionné, et il est subventionné en deux fois :

1) Par le mode de financement du logement. Il est financé sur fonds du trésor public à raison d'un taux d'intérêt de 1 % remboursable en 40 ans.

2) Par la fixation des loyers : ces derniers ne sont pas calculés sur l'investissement mais sur un prix forfaitaire de 1.400 DA le M2 habitable. Les conséquences de cette politique, où l'O.P.G.I., supporte à elle seule le poids de ces mesures sont :

a) Sur le plan économique, ces organismes sont en situation de déséquilibre financier structurel puisque le loyer facturé aux citoyens est assis sur une base réglementaire, mais la prise en charge de l'écart qui en résulte en est occultée. Cette situation met les offices dans l'impossibilité de faire face à leurs échéances de remboursement puisque le produit du loyer est inférieur aux emprunts contractés.

La dette actuelle des OPGI est de 53,8 milliards de DA, et augmente de 7 à 8 milliards de DA annuellement car :

- Le nombre de logements mis en exploitation augmente d'année en année, ce qui accentue encore le déséquilibre;

- Le loyer facturé est constant depuis 1983, alors que le coût de la construction et les charges locatives ont considérablement augmenté. Cette situation engendre un paradoxe dans la mesure où plus l'OPGI remplira sa mission (construction des logements) et plus elle accentuera son déséquilibre financier.

b) Sur le plan social.

La crise de logement qui sévit en Algérie, depuis une longue période fait que les logements sont dans une très large proportion attribuée aux cadres. Il ressort donc que la subvention profite peu à ceux qui sont dans le besoin. Cette situation ne fait qu'amplifier l'écart (en termes de revenu) entre les différentes catégories sociales.

V.1.1.2. - ESTIMATION DE LA SUBVENTION

Comme il n'est pas mis en place un mécanisme de subvention clair permettant d'appréhender avec exactitude le montant que doit supporter l'Etat, il est cependant possible de procéder à des approximations. Le raisonnement adopté a été le suivant :

A partir des constatations opérées sur les loyers au niveau national, ramenés au parc immobilier en exploitation, on calcule un loyer mensuel moyen de 250 DA.

- Parc : 441.000 logements
- Loyer : 1,12 milliards de DA par an  
(1,12/12) / 441.000 = 212 DA mensuellement.

Quant au loyer d'équilibre, il est approché comme suit :

- 2.500 DA/m<sup>2</sup> x 63,5 m<sup>2</sup> = 158.750 DA qui est le coût de construction d'un logement moyen ( de 63,5 M<sup>2</sup>)

A cela, s'ajoutent, les autres frais (comme terrain, VRD, frais financier) qui sont équivalents au coût de construction: au total 317 500DA

Soit un loyer mensuel 317.500 = 660 DA/mois  
40 x 12

La période de prêt s'échelonne sur 40 ans.

Calculons alors un écart mensuel réel s'il est retenu que le loyer d'équilibre est égal à 600 DA/mois, au lieu de 660 DA, le manque à gagner est de l'ordre de 1,7 milliard de DA. Ce chiffre doit être modulé car:

- une partie du patrimoine géré par l'OPGI provient des ex-biens d'Etat donc non greffés de dette. On retient seulement 1,5 milliard de DA.

En plus de ce déficit locatif, il y a également un manque à gagner relatif à l'opération de la cession des logements dont le prix pratiqué ne correspond pas au prix réel. L'étude réalisée et soumise au gouvernement estime que l'écart est de près de 19 milliards de DA.

Il ressort des chiffres que nous avons, que:

- Le logement social est largement subventionné et, qu'à ce titre, il doit revenir aux citoyens aux revenus modestes.

- Quant aux autres, ils devraient être orientés vers le logement promotionnel.

#### V.1.2. - SUBVENTION AUX EPARGNANTS CNEP.

La subvention dont bénéficiaient les épargnants, est octroyée par l'Etat par l'intermédiaire de la CNEP (Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance), qui est une institution financière créée par la loi n° 64.227 du 10 Août 1964. Elle succède à l'ancienne Caisse de Solidarité des Départements et Communes d'Algérie (CSDCA), dont les principales missions sont:

- Collecter l'épargne ,
- Financer l'habitat ,
- Promouvoir l'immobilier.

Les deux derniers aspects nous intéressent particulièrement, car ils sont liés au problème de l'habitat et au mode de financement avantageux aux promoteurs publics (EPLEF) et privés et particulièrement aux personnes physiques:

Les prêts, lorsqu'ils sont octroyés aux épargnants, sont cédés à des taux d'intérêts bonifiés. La différence entre le taux d'intérêt normalement pratiqué (taux d'intérêt directeur), et celui auquel il est concédé, est supportée par le Trésor. Ces prêts ont concerné, depuis 1978 et jusqu'en 1983 près de 49.000 particuliers pour un montant global de 7.677 millions de DA. La répartition de ces prêts par année est donnée dans le tableau ci-après:

TABLEAU V.1 - REPARTITION DES PRETS ACCORDES AUX PARTICULIERS .

ANNEES	Nombre de prêts accordés	Montant des crédits accordés (en 10 DA) <sup>3</sup>	Moyenne par prêt - en DA -
1980	900	127.210	141.34
1981	1.004	160.555	159.92
1982	1.468	243.012	165.54
1983	3.975	504.277	126.86
1984	5.787	936.158	161.77
1985	6.609	1.069.692	161.85
1986	7.334	1.264.584	172.43
1987	9.144	1.567.414	171.41
1988	11.548	1.739.245	150.61

Le nombre des bénéficiaires des prêts CNEP a considérablement augmenté. Il est multiplié par 12 en 10 ans. Quant au montant des prêts accordés, il a connu, un accroissement aussi important. Ces prêts sont généralement attribué aux épargnants à des taux d'intérêts inférieurs à ceux normalement accordés aux non-épargnants. Cette politique a fait l'objet de la Loi de finances de 1979; dans son article 7 du chapitre sont données les conditions auxquelles les bonifications d'intérêt sont accordées par le trésor public.

Les taux de subvention sont modulés en fonction du revenu, et dans les conditions ci-après :

a) Les salariés :

Revenu annuel	Taux
Jusqu'à 24.000 DA	3 %
De 24001 DA & 42.000 DA	2,5 %
Plus de 42.000 DA	2 %

b) Les non salariés :

Revenu annuel	Taux
Jusqu'à 20.000 DA	3 %
De 20001 à 38.000 DA	2,5 %
De 33.001 à 55.000 DA	2 %

Ces conditions ne sont plus valables aujourd'hui, puisque le décret n° 89 - 97 du 20 juin 1989, a modifié les modalités et la modulation des bonifications et des prêts. Ces derniers ne sont plus arrêtés sur la base des revenus, mais sur le montant du prêt lui même; le tableau suivant nous précise ces conditions.

TABLAU V.2 : LES CONDITIONS DES PRETS - CNEP AUX EPARGNANTS ET NON EPARGNANTS

CATEGORIE	FRANCHE DE PRET EN DA.	E P A R G N A N T S				N O N - E P A R G N A N T S			
		Taux directeur	Intérêt débiteur	Bonifi- cation	Durée	Taux directeur	Intérêt débiteur	Bonifi- cation	Durée
Accession, Logts. Neufs et Construction logements neufs	Inf. à 300.000	6,5	2,5	2,5	25 ans	9,5	99	1,5	15 ans
	de 300.001 - 500.000	6,5	4,5	2	25 ans	9,5	95	néant	15 ans
	Supérieur à 500.000	7	7	néant	25 ans	10,5	10,5	néant	15 ans

Les montants des bonifications sur prêts urbain accordés aux particuliers et supporté par de trésor ont évolués depuis 1980 comme l'indique le tableau ci-après:

TABIEAU V.3: EVOLUTION DES BONIFICATIONS SUR PRETS "LOGEMENT"

3  
U = 10 DA

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Montant	1281	2530	4647	8122	12525	16288	16332	20000	55000	65000

Source : C N E P

Pour 1987, 1988 et 1989 les montants sont provisoires.

Les montants ont connu une progression continue, en relation avec le nombre de prêts accordés.

V.2. L'HABITAT RURAL.

L'habitat rural bénéficie de deux types de subventions liées au mode de financement.

A) Le financement à concours définitif, où la participation étatique est à 100 %.

B) Le financement à concours temporaire:

dans ce cas, l'Etat intervient :

- 1) au niveau de la bonification des taux d'intérêts,
- 2) accorde parfois un supplément lorsque le logement se trouve dans une zone déshéritée.

V.2.1. LE FINANCEMENT A CONCOURS DEFINITIF.

Ce mode de financement a été initié au début de l'indépendance et jusqu'en 1987, où est introduit le financement sur concours temporaire, pour la construction du logement rural. L'opération consistait en la construction de logements :

- Dans le secteur agricole avec village socialiste , comité gestionnaire, secteur autogéré.

- Dans le secteur traditionnel rural par l'auto-construction, l'extension des villages et la résorption de l'habitat précaire. Les actions principales qui ont concerné l'auto-construction a représenté 63 % de l'ensemble des opérations. L'effort financier pour cette seule opération a été de 4,02 milliards de DA, somme effectivement consommée au 31/12/1989. Quant à l'enveloppe totale pour la réalisation de l'ensemble du programme, elle a été de 17,820 milliards de DA pour la décennie 1980/1990.

La répartition annuelle des montants consommés en concours définitifs a connu l'évolution suivante :

TABIEAU V.4 : EVOLUTION DES SUBVENTIONS ALLOUEES A L'HABITAT RURAL

ANNEES	MONTANT DELEGUE	MONTANT CONSOMME	ECART	V % DE CONSOMMATION
1980	2350	7500	1050	55 %
1981	2900	2200	700	75 %
1982	2900	1257	1643	43 %
1983	2800	2346	457	84 %
1984	2089	1946	143	93 %
1985	1300	1300	0	100 %
1986	1300	1279	21	98 %
1987	800	800	0	100 %
1988	1181	1181	0	100 %
1989	200	200	0	100 %
	17820	13809	4011	77 %

U = 10 DA  
6

Source : C . N . P

Un effort important a été fait en direction de la population rurale avec une enveloppe de plus de 2 milliards de DA allouée annuellement aux paysans pour le logement.

On relève que les montants délégués jusqu'en 1984 n'étaient jamais consommés entièrement. Par contre à partir d'octobre 1986, l'enveloppe est déjà épuisée. Il est même fait recours, pour demander une enveloppe additionnelle, mais cette demande n'a jamais été satisfaite.

V.2.2. FINANCEMENT A CONCOURS TEMPORAIRE.

C'est un mode de financement initié en 1986 . Après épuisement des programmes financés, sur concours définitifs, des enveloppes sont allouées à des particuliers. Elles sont différenciées par zones(\*). Elles sont de l'ordre de 60.000 à 65.000 DA intégralement allouées en concours temporaire en zone I et II et de 68.000 DA à 70.000 DA en zones III et IV avec 10.000 et 15.000 DA en concours définitif.

Les mécanismes de financement font intervenir la BADR avec la collaboration de l'APC et de l'OPGI. La banque accorde le prêt à un taux d'intérêt de 1% sur 25 ans. On relève à ce niveau la participation de l'état par les bonifications accordées sur prêts en plus des sommes données comme complément en concours définitif. Sur le plan financier, la situation ce présente comme suit :

TABIEAU V.5 : EVOLUTION DES CREDITS CONSOMMES EN CONCOURS TEMPORAIRE

DUREE	CREDITS DELEGUES	CREDITS CONSOMMES	POURCENTAGE
1986	200	200	100
1987	700	700	100
1988	800	800	100
1989	900	900	100
TOTAL	26.000	26.000	

Source: C N P

(\*) Définition des zones:

- I. Vallées intérieures, piémonts et plaines côtières
- II. Hautes plaines - III. régions se trouvant en montagne
- IV. steppe et sahara

Comment déterminer à partir de ces données, le montant des bonifications que rembourse le Trésor aux banques impliquées dans cette opération. Le manque d'information nous oblige à procéder à son estimation. Pour ce faire, nous avons retenu deux hypothèses.

H.1 - Taux d'intérêt directeur de 6% en moyenne, ce qui va donner un taux de bonification de 5% , sachant que le taux débiteur est de 1% .

H.2 - Le prêt étant étalé sur 25 ans, l'inflation, très importante en Algérie, va donc affecter la valeur de ce montant, aussi, nous allons retenir un taux d'inflation de 5% .

La subvention du logement rural, à travers le financement en concours temporaire à évolué comme suit :

TABIEAU V.6: SUBVENTION DU LOGEMENT EN ZONE RURALE

ANNEES	CREDITS CONSOMMES	BONIFICATIONS	BONIFICATION AVEC TAUX D'INFLATION
1986	200	10	10,5
1987	700	45	49,61
1988	800	83	96,08
1989	900	124	150,7

U = 10 DA  
6

L'inflation n'est comptée que pour les montants des bonifications, alors qu'elle touche également les prêts.

VI. SUBVENTION RELATIVE A L'EDUCATION

L'instruction présente pour la communauté toute entière une utilité certaine sur les plans économique, politique et social. Elle est dès lors un besoin collectif, dont la satisfaction incombe aux pouvoirs publics. Ces derniers, ont la charge d'assurer le service de l'éducation gratuitement où quasi-gratuitement et consentent également à d'autres dépenses dans le cadre d'une politique sociale pour assister élèves et étudiants. Cette assistance, est perçue à travers l'octroi des bourses et préscolaires, le soutien du livre scolaire et universitaire, la restauration, l'hébergement, ect... Les montants, consacrés à cette opération, ont évolué régulièrement et représentent près de 8% eb 1987 des crédits alloués à ce secteur

TABLEAU VI.1: SUBVENTIONS AU SECTEUR DE L'EDUCATION-FORMATION

ANNEES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1999
Action Sociale	1455	1706,5	1701,39	1812,6	2023,93	1752,6	2642,8	2539,1	2765,65	2929

P = 10 DA

Un montant supérieur à deux (02) milliards à partir de 1983 est débloqué annuellement pour faire face à la politique sociale dans le secteur. Le rythme de croissance de ce montant est étroitement lié au nombre élève-étudiants et stagiaires qui augmente régulièrement. Par cycle d'enseignement, les dépenses liées à l'action sociale ont connu les évolutions suivantes:

VI.1. L'enseignement fondamental et secondaire

L'exploitation des données budgétaires sur la période 1980-1989 a permis de structurer les dépenses de fonctionnement selon les catégories:

- dépenses du personnel
- actions sociales
- autres

L'évolution de la structure de ces dépenses est donnée dans le tableau ci-après .

TABLÉAU VI. 2: REPARTITION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EDUCATION

U = 10 DA  
6

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<u>Action Sociale</u>	680,4	739,65	765	798,5	857,15	965,1	1101,2	935,5	901,2	922,3
avec										
- Bourse	192	142	144,5	146,2	148,5	178	178	134	134	138
- Présalulaire	91	107	117,0	145,0	193,05	382	495,0	576,2	430,9	448,7
- Cantine	383,75	476,75	488	499	505,05	379	379	185	185	185
- Subv. Oeuvres couplées de l'école	0,9	0,9	1	1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3
- Divers	12,75	13	14,5	17,3	19	25	48	39	50	50
Autres	4274,8	4920,05	5769,8	6365,4	7539,4	10060,9	12519,5	17950,5	17079,9	16663,7
<u>TOTAL BUDGET</u>	4955,2	5659,7	6534,9	7154,9	8395,6	11026,0	13620,7	15886,0	17881,0	17486,0

Source: Budget de fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale

Ce tableau montre que les dépenses de fonctionnement consacrées à l'Education sont principalement constituées de dépenses du personnel et plus particulièrement par la masse salariale des enseignants. Les Oeuvres sociales ne sont tributaires que d'une part infime qui représente 4,5% du montant global en 1988, contre 13,8 en 1980. Cette baisse relative fait suite à la baisse des effectifs bénéficiaires.

Les bourses dans ce cycle ont progressivement cessé d'être octroyées. Le nombre d'internes et de demi-pensionnaires a diminué en raison de l'implantation de nouveaux établissements scolaires qui sont répartis sur l'ensemble du territoire national, au niveau de chaque Daïra.

VI. 2: LES DEPENSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur se structure par nature des charges, comme suit:

TABIEAU VI.3: REPARTITION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

6  
U = 10 DA

A N N E E S	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<u>BUDGET TOTAL</u>	1493	1892	2060	2287	2493	3	3179	3494	3508	4380
<u>dont:</u>										
- Fonctionnement des Etablissements	247	280	135	1161	1287,1	1473,5	1752	2063	1823	2657
- C O S U	246	335	225	690	495,64	500	540	567	672	566
- O P U	7,4	8,6	8,6	9	9	9	9	5	5	5
- RECH. SCIENTIFIQUE	94	125	134	140	145,2	3	3	10	5	5
- Action Educat. dont: Bourses Présalaires	278,7 141	310 190	388 220	386	426,15	673,5	717,5	761,2	933,821	1020,5

Source: Budget de Fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur

L'enseignement Supérieur a bénéficié en 1980 d'un transfert de 1,49 milliards de DA; ce montant a augmenté régulièrement, pour atteindre en 1989 4,4 milliards de DA. Les Oeuvres Sociales, qui concernent principalement les transferts au profit des:

- C O S U : Centre des Oeuvres Sociales Universitaires
- O P U : Office des Publications Universitaires
- et vers les Etudiants sous forme de bourses et présalaires.

ont plus que doublé en dix (10) ans, comme le montre le tableau suivant:

TABIEAU VI.4: MONTANT DES CREDITS ALLOUES A L'ACTION SOCIALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

6  
U = 10 DA

A N N E E S	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Actions	673,2	843,4	811,6	1085	930,79	1510	1266	1327	1610,8	1581,5

L'Etat, pour l'opération "action sociale", a mobilisé des sommes importantes qui ont évolué en fonction du nombre d'étudiants, ce dernier ayant connu une forte augmentation .

VI.3: LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La croissance accélérée et la multiplication des activités économiques dans les années 1970 ont engendré une forte demande de main-d'oeuvre qualifiée. L'appareil de formation professionnelle, inadéquat dans les premières années, connaît depuis 1980 un développement important pour faire face aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée en quantité et en qualité, dans toutes les spécialités. A cet effet, un effort financier conséquent a été fait, comme le montre le tableau suivant:

TABLEAU VI.5: EVOLUTION DES CREDITS ACCORDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A N N E E S	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CREDITS	242,5	268,9	390,05	451,47	650,89	863	886,3	955,0	1196,7	1204,25
ACTION SOCIALE	102	123,5	124,79	179,91	233,99	277,55	275,11	275,64	353,65	364,2
avec:										
- Présalaire	79	920	91,06	109,56	196,0	239	231,90	236,06	295,0	304,8
- Alimentation	24	31,5	33,73	37,35	37,99	38,55	43,21	39,58	59,65	59,4

U = 10 DA

Source: Ministère de la Formation Professionnelle et du Travail

A partir de 1988, plus d'un (01) milliard de DA est consacré à la formation professionnelle; sur ce montant, nous calculons plus du quart destiné directement aux stagiaires et apprentis sous forme de bourse, présalaire, et alimentation.

VII - SUBVENTION DE LA SANTE

L'état de santé de la population constitue, dans tous les pays du monde, une grande préoccupation. Pour l'assurer, les Etats mobilisent des ressources importantes pour répondre aux demandes de soins qui sont de plus en plus croissantes, notamment dans les pays du tiers-monde où le combat est mené sur un double front :

1. améliorer la situation prévalant, qui est souvent très précaire;
2. faire face également à une demande toujours plus importante en raison du rythme de croissance de la population dans ces pays.

Dans cette opération, différents secteurs et agents économiques sont impliqués, pour dégager les fonds nécessaires à la prise en charge du coût de la santé. La politique de chaque pays dans ce domaine, va préciser qu'elle serait la participation de chacun des agents.

La contribution de l'Etat algérien au financement du secteur de la santé n'a pas cessé de croître et représente près de 4 milliards de Dinars en 1989 .

VII.1. L'organisation nationale du système de la santé

L'état de santé de la population a connu une amélioration sensible, résultat apprécié, notamment, par la baisse de la mortalité infantile qui passe de 150 pour mille en 1962, à 79 pour mille en 1986 et par l'allongement de l'espérance de vie à la naissance.

Certes, les résultats escomptés ne sont pas atteints en comparaison avec l'effort d'investissement consenti, tant au plan de l'Infrastructure qu'au plan de la Formation, comme on peut le constater dans les deux tableaux ci-après .

TABLEAU VII.1 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Structures	1986	Réception entre 1980 - 1986	évolution 1986/1980
hôpitaux.....	251	68	37 %
Lits-Hôpitaux.....	56 508	13 480	31 %
Polyclinique.....	370	205	24 %
Maternité	117	55	46 %
Laboratoire.....	23	10	43 %
Centres de Santé.	-	409	-

Source : Guide économique et social ANEP

Le rythme des réalisations des infrastructures sanitaires est très important durant la dernière décennie et plus particulièrement sur la période 1980-1986. Cependant à partir de cette date, l'accent est mis plutôt sur le problème de gestion, pour une meilleure efficacité, des services sanitaires.

VII.1.1. La formation

En 1980, l'Algérie comptait 6683 médecins ce qui donne un médecin pour 4.000 habitants. En 1986, on en dénombre 18.700, c'est-à-dire trois fois plus en l'espace de 6 ans.

TABIEAU VII. 2 : EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

	31/12/79	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Patriciens Nationaux.....	6.683	8.492	9.494	10.331	11.491	12.651	15.139	18.707
Para-médicaux	22.031	25.040	29.100	32.176	37.624	44.560	51.321	55.914
Adm. techn. service	22.053	23.700	24.829	27.130	29.852	33.450	37.742	39.600

Source: Guide Economique et Social - A N E P -

Une forte progression caractérise l'évolution du nombre de médecins (279%) formés. La répartition de ce personnel sur le territoire national est relativement déséquilibré où on relève un fort taux de concentration dans les grandes villes. Mais la grande tâche de l'appareil de formation est de former encore du personnel médical, pour couvrir les besoins de la population en respectant les normes internationales.

L'organisation du système de la santé, qui devait concrétiser l'objectif d'assurer une couverture sanitaire, pour toute la population et de façon équitable, repose sur :

- des structures publiques de santé comprenant les secteurs sanitaires, les C.H.U. et les hôpitaux spécialisés;

- un secteur para - public, développé par les organismes de la Sécurité Sociale et les Entreprises publiques (centres médico-sociaux);
- un secteur privé, limité aux soins ambulatoires.

VII.2. La dépense de santé.

La dépense de santé concerne l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui concourent à la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de santé. Ces dépenses sont, en grande partie, à la charge de la Sécurité Sociale, l'Etat, les ménages et les collectivités locales. Ces dépenses concernent:

- Les dépenses de fonctionnement des structures publiques de santé;
- Les dépenses spécifiques de prévention et d'espacement des naissances;
- Les dépenses pour les soins à l'Etranger;
- achat des médicaments des officines;
- Le montant des prestations des soins du secteur privé;
- coût des prestations fournies par les centres médico-sociaux;
- investissements planifiés réalisés, soit dans le cadre planifié, soit directement par les organismes de Sécurité Sociale.

TABIEAU VII.3: EVOLUTION DE LA DEPENSE DE LA SANTE

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
- Dépenses à la charge de l'Etat	1.790	2.362	2.664	3.337	2.393	2.287	3.024	3.465	3.829	3.979
- Sécurité Sociale	2.400	3.006	3.385	4.011	6.235	7.153	8.610	9.646	11.576	12.022
- Ménages	1.591	1.795	2.319	2.345	2.600	2.879	3.163	3.289	3.574	3.736
- Autres	331	221	211	246	251	296	296	296	209	222
F O F A L .....	6.112	7.394	8.579	9.939	11.475	12.625	15.161	16.695	19.187	19.959

6  
U= 10 DA

Source: Ministère de la Santé

On note que la structure des dépenses selon les sources de financement a connu des changements importants durant la décennie retenue. La part financée par l'Etat a fortement diminué au profit de celle financée par la Sécurité Sociale comme nous le verrons dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU VII.4: EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT DANS LE FINANCEMENT DE LA SANTE ( en % )

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
ETAT	29	32	31	34	21	18	20	21	20	20
SECURITE SOCIALE	40	41	39	40	54	57	57	58	60	60
MENAGES	25	24	27	24	23	23	21	19	19	19
AUTRES	6	3	3	2	2	2	2	2	1	1

La part de l'Etat dans le financement est passée de 29% en 1980 à 20% en 1989, tandis que celle de la sécurité sociale est passé de 40% à 60%. Cette rupture s'est produite à partir de 1984 où l'on relève une baisse nette des dotations de l'Etat et une augmentation importante de la participation de la sécurité sociale. Ce phénomène s'explique par la progression de l'emploi qui a entraîné un nombre d'assurés de plus en plus élevé.

On remarque, également une baisse relative du taux de participation des ménages concernant l'achat direct sans ordonnances. Ceci s'explique du fait du rétrécissement du marché du médicament.

TABIEAU VII.5 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DEPENSES

	1980	1985	1989
- Dépenses nationales de la santé	6.112	12.625	19.959
- Dépenses de fonctionnement des structures publiques de santé (Leur part dans la DNS)	2.597 (42,5%)	6.368 (49,9%)	12.500 (62,6%)
- Soins à l'Etranger (Leur part dans la DNS)	490 (8%)	618 (4,9%)	550 (3%)
- Médicaments (Leur part dans la DNS)	2.064 (33,8%)	3.329 (26,1%)	4.100 (20,5%)

Source: Ministère de la Santé

6  
U = 10 DA

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des structures de santé publique constituent la part la plus importante dans les dépenses nationales de la santé. Cette part, qui a connu une évolution importante de 1980 à 1989, représente en 1989 63% de la dépenses nationale. Cette évolution s'explique par une forte croissance des effectifs dans les structures publiques. Quant aux soins à l'Etranger, qui ont connu une évolution jusqu'en 1988, accusent depuis une baisse remarquable en 1989. Leur part dans la dépense de la santé, par contre, a régressé continuellement et ceci depuis 1980.

Concernant les médicaments, la dépense vis-à-vis de l'extérieur est très importante; près de 90% des médicaments sont importés. Aussi, ils s'accaparent une part conséquente sur l'enveloppe globale, soit 34% en 1980. Cette situation s'est depuis relativement améliorée, ou un effort certain est mis pour la production de médicaments, ce qui a conduit en 1989 à réduire cette part qui est estimée à 20% seulement.

La couverture sanitaire est assurée grâce à la conjugaison des efforts de la Sécurité Sociale et de l'Etat. Les dotations de ce dernier, des montants importants, concourent à alléger le prix à payer par la population pour sa santé. Cette participation assimilée à la subvention a évolué comme suit:

TABIEAU VII.6 : EVOLUTION DE LA SUBVENTION RELATIVE A LA SANTE

A N N E E S	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
MONTANT	1790	2352	2664	3337	2383	2287	3024	2455	3829	3970

U = 10 DA

Source: Ministère de la Santé

C O M C L U S I O N

-----0000000000-----

Il a été examiné dans cette partie , les principales actions de la politique sociale entreprise par l'Etat en vue de la sauvegarde de pouvoir d'achat des ménages à bas revenus.

On a ainsi procédé dans cette première partie à une analyse descriptive du système de subventions aux consommateurs, tel qu'il a évolué depuis 1980 en Algérie . Les subventions tant explicites, qu'implicites y ont été considérées. Les premières concernent le soutien des prix et le fonds de compensation, ainsi que tous les transferts de l'Etat accordés à l'Education et la Santé. Quant aux subventions implicites, elles sont constituées principalement d'une partie des déficits, dont l'origine, est l'écart entre le prix économique et le prix social que fixe l'Etat. Ces déficits, émanent des entreprises chargées de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, du logement et du transport.

Avec l'autonomie des entreprises, ces déficits sont appelés à disparaître et avec eux cette forme de subvention .

L'avènement de l'Autonomie des entreprises va ainsi donc générer un emballement des prix, phénomène d'ailleurs, qui a déjà commencé en 1990, et de façon quelque peu brutale. Mais déjà, on peut se demander comment sauvegarder le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus démunies avec la suppression de cette subvention indirecte. Si on peut augmenter le SMIG, ou les salaires en général, que faire pour les ménages agricoles ou pour les ménages où il n'y a pas d'occupé (ou travaillant dans le secteur informel) ?

En fait, c'est toute la politique des revenus qu'il faut revoir et il est grand temps de mettre en place pour l'Algérie, un modèle de surveillance des revenus permettant de nous renseigner sur les impacts des diverses politiques économiques, et de réformes entreprises, sur les niveaux de revenus des différentes catégories sociales. La plupart du temps, on applique une politique sans mesurer l'impact sur les variables d'intérêts et si on le fait, ce n'est jamais dans le cadre d'un équilibre général, à l'aide d'un modèle approprié capable de donner des solutions globales assurant la compatibilité des décisions prises par les différents agents du système économique. Même dans le cas d'un équilibre partiel, les données disponibles, telles que collectées auprès des Ministères, Sociétés nationales et Offices, ne permettent pas de savoir précisément à qui profitent les subventions ?

C'est ainsi que les chiffres officiels sont globaux et ne permettent pas de faire une analyse plus fine de la répartition des subventions entre les catégories socio-professionnelles ou entre les zones d'habitat ou enfin entre les agents économiques (ménages, entreprises, autres).

Elles ne permettent pas non plus de tenir compte des quantités importants de produits subventionnés qui transitent sur le marché parallèle ni celles qui sont acheminées vers les frontières dans le cadre de la contrebande.

Pour 1988, cette lacune pourra être comblée en partie en analysant les résultats de l'enquête nationale sur la consommation menée en 1988 par l'ONS auprès de 10800 ménages algériens.

L'analyse de ces résultats portera sur les différents structures de dépenses de consommation selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, la zone d'habitat, la taille du ménage et les tranches de dépenses et/ou de revenus.

On devra établir ensuite, pour l'année 1988, la correspondance entre les dépenses par rubrique et la liste des subventions qui vont strictement aux ménages. L'objectif est enfin d'estimer les différents taux de subvention unitaire, chaque taux étant défini comme le rapport de la subvention unitaire sur la somme constituée par le prix de vente, et cette subvention.

Certains taux de subventions ont pu être calculés dans cette étude. Ils ne concernent que les produits et services municipaux, le logement et les services de santé, et ce pour l'ensemble des ménages.

Voici pour 1988 quelques taux de subventions unitaires pour certains produits et services:

TAUX DE SUBVENTION UNITAIRE EN 1988

PRODUITS	Prix réel - en DA -	Prix de vente - en Da -	Taux de Subvention
Lait (litre)	2,03	1,50	73,8
Sucre ( Kg )	2,90	1,70	58,6
Transport urbain (°)	0,23	0,17	73,9

(°) Tarif et taux de subvention au Km pour 1987

On dispose aussi, de taux de subvention global brut pour l'ensemble des produits alimentaires.

6  
U = 10 DA

Dépenses de Consommation (°)	1974	1980	1988
	22.790	65.528	202.000
Dépenses Alimentaires (a)	11.213	36.302	107.060
Dépenses de Soutien (b)	2.335 (°)	1.940	2.310
Rapport % b/a+b	8,6 %	5,07 %	2,11 %

(°) - Source: C.N.P - O.N.S  
(°°) - Tableau I.6

On remarque que les subventions des produits alimentaires ont seulement représenté 2,11 % en 1988 de la dépense alimentaire alors que ce taux était de 5,07 % en 1980 . Cette régression est dûe en partie aux augmentations progressives des prix, réduisant ainsi l'écart entre le prix réel et le prix de vente, mais aussi à l'augmentation de la dépense alimentaire qui a presque triplée en dix ans .

L'élaboration du système des taux de subvention unitaires fera l'objet principal de la seconde partie et ce travail devra s'appuyer sur l'enquête consommation de 1988, sur les données globales et sur d'autres informations devant être recueillies auprès des Ministères et autres organismes publics. Sitôt ce système connu, on l'appliquera à l'enquête de consommation de 1988 pour calculer toutes les courbes de concentration afin de connaître où vont les subventions, avec le maximum de précision .

